Nations Unies S/PV.4139



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4139e séance

S/PV.4139 jeudi 11 mai 2000, à 20 heures
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Keita
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Lettre datée Lettre datée du 10 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/408)

Lettre datée du 11 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/409)

Lettre datée du 11 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/410)

00-42776 (F)

La séance est ouverte à 20 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 10 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/408)

Lettre datée du 11 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/409)

Lettre datée du 11 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/410)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de Djibouti, de l'Inde, du Japon, de la Jordanie, du Mozambique, de la Norvège, du Pakistan, du Portugal et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kamara (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil; M. Baali (Algérie), M. Glhaye (Djibouti), M. Sharma (Inde), M. Satoh (Japon), M. Ieid Bin (Jordanie), M. Gouveia (Mozambique), M. Brattskar (Norvège), M. Ahmad (Pakistan) et M. Monteiro (Portugal) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je voudrais, avant tout, souhaiter la bienvenue au Secrétaire général qui est venu se joindre à nous pour notre débat sur la situation en Sierra Leone.

Le Conseil de sécurité se réunit en réponse aux demandes qui figurent dans la lettre datée du 10 mai 2000 émanant du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Érythrée et dans les lettres datées du 11 mai 2000, émanant des Chargés d'affaires par intérim du Mali et de la Namibie, documents S/2000/408, S/2000/409 et S/2000/410, respectivement.

Je souhaiterais insister sur le caractère urgent et sur l'importance de la question dont le Conseil est saisi. Depuis que la situation en Sierra Leone s'est détériorée, le Conseil de sécurité a entendu régulièrement des exposés du Secrétariat et a tenu un certain nombre de consultations très utiles.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je félicite le Conseil et d'autres États Membres ici représentés pour la célérité dont ils font preuve en se saisissant d'urgence de cette grave crise qui frappe la Sierra Leone. Cette initiative est tout à fait pertinente, étant donné le défi très grave que cette situation représente aujourd'hui pour toute la communauté internationale.

À ce jour, plusieurs centaines de soldats de la paix des Nations Unies — en majorité des Zambiens — sont toujours détenus contre leur gré dans différentes régions de la Sierra Leone. Ces soldats sont venus en Sierra Leone, non pas en tant qu'ennemis mais en tant qu'amis et artisans de la paix, aux termes d'un accord négocié et signé par les deux parties, y compris le Caporal-chef Foday Sankoh au nom du Front révolutionnaire uni (RUF). La Mission de maintien de la paix des Nations Unies a été priée, au titre de l'accord, à gérer le processus de désarmement.

Il est déplorable et inacceptable que ce même RUF entrave à présent non seulement le processus de désarmement mais retienne arbitrairement des membres de la Mission des Nations Unies. Une fois de plus, je souhaite rappeler à M. Sankoh qu'il est responsable des actes des forces qu'il commande. Il sera tenu responsable de leurs actes et de la sécurité et du bien-être de tous ceux qui ont été détenus.

J'exige la libération immédiate et inconditionnelle de tout le personnel des Nations Unies et je remercie tous ceux qui s'emploient à parvenir à ce résultat, en particulier les dirigeants des pays voisins. J'ai le plaisir de confirmer que

deux personnes faisant partie du personnel militaire ont été remises en liberté aujourd'hui.

Mais il va sans dire que nous ne sommes pas uniquement préoccupés par la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Nos préoccupations portent aussi sur le sort de tous ceux qu'ils doivent aider, à savoir la population sierra-léonaise qui vit aujourd'hui sous la menace d'une nouvelle reprise des combats et qui craint fatalement que les atrocités des dernières années ne se reproduisent.

Il est essentiel que le monde n'abandonne pas aujourd'hui la population sierra-léonaise en cette heure où elle a un grand besoin d'aide. Les Sierra-Léonais sont en droit d'attendre non seulement une assistance humanitaire — que les institutions des Nations Unies continuent à fournir — mais aussi une certaine protection.

Rappelons au Conseil que notre mission a été organisée en tant que force de maintien de la paix. Elle n'a pas été conçue ni équipée pour être une opération d'imposition de la paix. Elle a été attaquée par l'une des parties qui s'étaient engagée à coopérer avec elle avant d'avoir pu se déployer comme il fallait. Étant donné cette nouvelle situation, nous devons consolider et renforcer nos troupes pour qu'elles puissent se défendre et accomplir leurs mandats efficacement et contribuer ainsi à stabiliser la situation.

J'ai le plaisir de dire que des troupes supplémentaires sont en route, y compris des unités qui ont une expérience du combat et qui disposent du matériel de combat nécessaire tel que pièces d'artillerie et hélicoptères de combat. Je remercie les pays fournisseurs de contingents qui ont fourni ces unités, et ce matériel plus rapidement et en plus grand nombre qu'on ne l'avait prévu. En fait, lorsque toutes ces troupes seront arrivées, la composante militaire de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) dépassera probablement le maximum autorisé par le Conseil dans la résolution 1289 (2000). J'espère qu'étant donné les circonstances, le Conseil sera disposé à fixer une nouvelle limite plus généreuse.

Cela dit, les difficultés logistiques auxquelles nous sommes confrontés ne doivent pas être sous-estimées. Notre personnel logistique travaille d'arrache-pied. Il a très rapidement organisé entre 120 et 150 vols vers l'aéroport Lungi de Freetown avec plusieurs avions pour faire venir des troupes et du matériel et acheminer des fournitures provenant de plusieurs pays.

Si la plupart de ces vols seront assurés par des avions affrétés par l'ONU, nous sommes reconnaissants aux États Membres qui nous viennent en aide dans cet effort. Entretemps, le Royaume-Uni a apporté une contribution précieuse en assurant la sécurité de l'aéroport. La présence de troupes britanniques, même si ce n'est que pour un temps limité et avec un mandat limité, représente un facteur de stabilisation très important.

Je suis également fortement encouragé par le fait que les dirigeants de la sous-région ont, lors de leur réunion tenue à Abuja mardi dernier, exprimé la volonté non seulement de fournir davantage de troupes mais aussi de prendre un nouvel engagement politique en vue de parvenir à une paix et une stabilité durables.Nous devons coopérer avec eux pour réévaluer la situation politique et trouver les moyens de relancer le processus de paix. Les nouveaux contingents pourraient peut-être constituer le noyau d'une force d'intervention rapide dont je demeure convaincu qu'elle sera la meilleure façon de fournir à la MINUSIL la capacité de combat dont elle a besoin.

Je sais que les dirigeants des pays de l'Afrique de l'Ouest ont également demandé une révision du mandat de la MINUSIL pour lui assigner un rôle clairement coercitif. Je ne suis pas nécessairement opposé à cette idée, mais quel que soit le mandat qui sera décidé, la première priorité pour le Conseil doit être de faire en sorte que nous ayons les moyens d'accomplir les tâches que son mandat implique. L'offre faite par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de fournir des contingents est très importante à cet égard mais elle est tributaire d'un soutien financier et logistique de la part de tous les États Membres.

J'espère — je voudrais dire je suis convaincu — que cet appui arrivera désormais rapidement. Un certain degré de spécialisation régionale et sous-régionale pour faire face à des questions de sécurité n'est que naturel et sain, mais cela ne peut ni ne doit être considéré comme un substitut à la responsabilité globale de l'ONU et du Conseil en particulier. C'est un refrain que le Conseil a déjà entendu dire ici même mais jamais il n'a été aussi pertinent que ce soir. Les Africains font face avec courage aux redoutables problèmes qui secouent leur continent. Ils demandent à juste titre de l'aide au reste du monde, notamment aux États les plus puissants et les plus prospères, et tout particulièrement au Conseil qui a commencé l'année en réaffirmant avec force son attachement à l'Afrique.

Notre Organisation a pris un engagement à l'égard du peuple sierra-léonais. Notre détermination à honorer cet engagement est à présent mise à l'épreuve. Qui plus est, le sort de la Sierra Leone et de ses habitants est un défi

majeur à la solidarité fondamentale entre les peuples, qui transcende les races et la géographie, principe directeur essentiel de notre Organisation.

Monsieur le Président, je vous en conjure, ne manquons pas à nos engagements envers la Sierra Leone et envers l'Afrique. Cette fois-ci, dans cette crise, nous devons passer de la parole aux actes et doter les mandats des ressources nécessaires pour qu'ils soient efficaces.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie qui souhaite faire une déclaration au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette importante séance sur la Sierra Leone en ces circonstances particulièrement graves, et vous présenter, au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil. je voudrais également vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre difficile et noble mission et féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Robert Fowler du Canada, pour avoir présidé avec un rare talent les travaux de ce Conseil.

Permettez-moi ensuite, en cette occasion solennelle, de rendre un hommage appuyé aux pays qui fournissent des contingents pour la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et de présenter les sincères condoléances de l'Algérie et de l'OUA à ceux qui ont perdu des hommes dans les événements pénibles qui viennent de se produire en Sierra Leone.

Notre Organisation est aujourd'hui confrontée à un défi d'une extrême gravité en ce qu'elle est menacée comme elle ne l'a jamais été auparavant, dans sa chair et dans son âme, dans ce qu'elle représente pour tous ceux qui voient en elle l'ultime rempart contre l'injustice et l'arbitraire, et dans ce qu'elle fait et est encouragée à faire pour maintenir la paix et la sécurité et faire prévaloir la raison.

Durant les jours écoulés, nous avons été, en effet, les témoins d'une explosion de violence sans précédent en Sierra Leone, qui a été le fait des rebelles du Front révolutionnaire unifié (RUF) et qui a eu pour cible principale la Mission de l'ONU dans ce pays. À ce jour, et selon les informations qui nous sont parvenues, plus de 230 éléments de la MINUSIL sont toujours détenus par le mouvement rebelle, et autant continuent de manquer à l'appel. La population sierra-léonaise, qui a subi les pires sévices et connu les plus grandes souffrances durant les huit années écoulées, se trouve de nouveau confrontée à la folie meurtrière des hommes de M. Sankoh, dont l'engagement pris aux termes de l'Accord de Lomé devait en faire un acteur positif de la reconstruction de la nouvelle Sierra Leone.

Face à ce défi inacceptable, l'ONU doit faire montre de la plus grande fermeté et agir avec toute la détermination que la gravité de la situation requiert. Elle doit, à l'évidence, exiger et obtenir la libération inconditionnelle de tous les personnels de la MINUSIL actuellement entre les mains du RUF et tenir ce mouvement responsable de leur sécurité et leur bien-être.

Elle doit également, dans les meilleurs délais, retrouver son prestige et sa crédibilité et redorer une image gravement mise à mal par les agissements criminels d'un groupe de hors-la-loi.

En Afrique, nous ressentons ces actes inqualifiables de la part du RUF comme un revers grave pour la cause de la paix qui avait, grâce au ressaisissement de notre organisation panafricaine, connu des avancées appréciables au cours des derniers mois, et comme un camouflet inacceptable à l'Organisation des Nations Unies et plus grave, au concept même de maintien de la paix dans le monde en général et sur notre continent en particulier.

De fait, face à ce défi, notre Secrétaire général, et je voudrais pour cela lui rendre un hommage particulier, s'est, dès les premières heures de la crise, activement employé à rechercher les voies et moyens d'une réaction adéquate de la communauté internationale pour la mise en place d'une force d'intervention rapide capable d'inverser le cours des événements en Sierra Leone. Nous savons également qu'il a été en contact permanent avec les dirigeants africains, et notamment avec le Président en exercice de l'OUA, pour trouver une issue à cette crise. Le Président Bouteflika n'a, de son côté, épargné aucun effort dès le début de la crise, multipliant les contacts avec les dirigeants de la région et notamment ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour relever le défi posé par les agissements du RUF.

Dans ce contexte, il a, dans un message adressé au Sommet des pays membres du Comité de suivi de la CEDEAO réuni le 9 mai à Abuja, dénoncé les actes de vio-

lence et les prises d'otages commis à l'encontre des personnels de l'ONU et qui constituent des atteintes intolérables à la MINUSIL et aux efforts louables de la communauté internationale pour favoriser la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé.

Ce qui se passe aujourd'hui en Sierra Leone constitue une des crises les plus graves que l'ONU a eu à affronter et cela au moment même où elle commence à trouver ses marques dans un monde en perpétuel mouvement et où elle est appelée à s'impliquer de manière plus forte sur le continent.

Sa crédibilité ayant été gravement remise en cause, notre Organisation court désormais le risque de voir son autorité amoindrie et son rôle dans le règlement des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales contesté.

C'est qu'après les drames du Rwanda et de la Bosnie, l'ONU ne peut aujourd'hui se permettre un nouvel échec. Les images de Casques bleus pris en otage, utilisés comme boucliers humains ou dépossédés de leurs armes et de leurs uniformes par des groupes de bandits ne sont pas acceptables, en ce qu'elles constituent la négation même de toutes les valeurs que l'Organisation mondiale incarne, en même temps qu'un signal aux ennemis de la paix que l'ONU n'est pas cette institution qu'il faut, en toutes circonstances, respecter et au besoin redouter, mais un simple épouvantail incapable de s'imposer et de se faire respecter.

Il y a moins d'un an, et après de nombreuses démarches et d'importants efforts, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est parvenue, grâce à la médiation togolaise et à l'esprit de compromis dont a fait preuve le Gouvernement légitime de la Sierra Leone, à la conclusion des Accords de paix de Lomé. Cet heureux aboutissement venait mettre fin à des années de guerre civile meurtrière et à un cycle de violence particulièrement brutal qui a atteint son paroxysme en janvier 1999, lors de l'attaque menée contre Freetown par les éléments de la rébellion. Les sacrifices consentis par la force ouest-africaine de l'ECOMOG ont permis, en ces moments difficiles, de repousser les assaillants et de protéger les populations déjà fortement éprouvées, de nouvelles exactions. Je voudrais rendre ici un hommage appuyé à cette force dont l'action a été un facteur déterminant pour amener aussi bien les rebelles du RUF que les partisans de Jean Paul Koromah à la table des négociations et à la conclusion des accords de Lomé, le 7 juillet 1999.

Faut-il rappeler ici que les nombreux appels lancés par la CEDEAO pour une assistance logistique et financière internationale conséquente pour l'ECOMOG étaient restés sans écho? Les pays fournisseurs de troupes de l'ECOMOG, et en particulier le Nigéria, avaient dû alors prendre sur leurs ressources nationales le financement d'une opération lourde à bien des égards, et sans bénéficier de l'appui matériel conséquent qu'ils étaient pourtant en droit d'attendre de la communauté internationale.

L'épreuve à laquelle se trouve soumise la Mission des Nations Unies en Sierra Leone montre, sans doute possible, que tout autant le mandat que les moyens dont dispose la MINUSIL ne sont pas et de fait n'ont jamais été adaptés à la situation. Nous devons admettre ici ensemble qu'avec le mandat qui est le sien et les moyens dérisoires dont elle dispose, cette force n'est en mesure ni de maintenir la paix en Sierra Leone, ni même de se protéger contre les provocations et les actes de violence. Nous appelons dès lors solennellement le Conseil à revoir d'urgence le mandat de la MINUSIL et à adopter, en conséquence, une nouvelle résolution qui inscrive l'action de la MINUSIL dans le cadre du Chapitre VII et qui en fasse désormais une mission d'imposition de la paix.

Ce que nous demandons à la force de l'ONU, ce n'est à l'évidence pas de faire la guerre à la rébellion, mais d'obtenir le mandat nécessaire et les forces et les armes adéquates à même de lui permettre de se défendre contre les attaques des ennemis de la paix — car les soldats de l'ONU sont eux-mêmes devenus la cible des attaques des rebelles — mais aussi de s'acquitter efficacement de la mission qui lui est confiée, à savoir veiller au respect des dispositions de l'Accord de paix du 7 juillet et protéger les populations contre de nouvelles éruptions de violence.L'augmentation des effectifs de la MINUSIL et leur dotation d'armements conséquents sont désormais donc un impératif incontournable.

Je voudrais ici faire part à votre auguste Conseil de la disponibilité de certains membres de la CEDEAO, clairement exprimée lors du Sommet du 9 mai dernier à Abuja, à mettre les troupes nécessaires à la disposition de l'ONU pour le renforcement de sa mission en Sierra Leone. Les pays qui en ont les moyens se doivent, en ce qui les concerne, d'apporter une contribution logistique et financière conséquente à la MINUSIL pour qu'elle s'acquitte au mieux de son mandat révisé.

Il y a aujourd'hui urgence et péril en la demeure. L'Afrique, qui est disposée à prendre sa part de responsabilité, attend de ce Conseil une réaction ferme et déterminée

à la hauteur de la gravité de la situation qui prévaut actuellement en Sierra Leone et des défis dont elle est porteuse. Il doit en effet assumer ses responsabilités, toutes ses responsabilités, et le plus tôt sera le mieux.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Keita (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais, en ma qualité de coordonnateur du Groupe des États membres de la CEDEAO et au nom de ma délégation, vous témoigner toute notre appréciation pour la convocation de cette importante séance du Conseil de sécurité consacrée à la Sierra Leone. Nous avons demandé cette réunion en vertu du mandat que les chefs d'État de la CEDEAO, réunis à Abuja le 9 mai dernier, ont instruit au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'intention du Groupe des ambassadeurs africains à New York.

Ma délégation salue la présence, parmi nous, du Secrétaire général de l'ONU et tient à exprimer sa profonde compassion aux Casques bleus qui ont perdu la vie pour la cause noble de la paix.

Le continent africain, et plus particulièrement la sous-région ouest-africaine, est gravement préoccupé par les derniers développements de la crise sierra-léonaise. En effet, la situation créée à la suite de la prise en otages par les rebelles du Front révolutionnaire uni des soldats de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, constitue un acte de défi à la communauté internationale. Un tel acte est intolérable. La CEDEAO, le Mali condamnent fermement et exigent la libération immédiate et sans condition des otages ainsi que la restitution de leurs armements.
La tournure prise par les événements menace non seulement la paix et la sécurité internationales dans la sous-région ouest-africaine, mais porte également atteinte à la crédibilité de l'ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix, notamment celles destinées à l'Afrique.

Dans un tel contexte de violation flagrante de l'Accord de Lomé, qui régit le processus de paix en Sierra Leone, je voudrais aborder une série de questions qui, de l'avis de ma délégation et de plusieurs délégations africaines, méritent que le Conseil de sécurité leur accorde une attention prioritaire.

Premièrement, ma délégation souhaite souligner que le leader du RUF est le principal responsable de la reprise de la guerre civile en Sierra Leone. À ce titre, elle tient à indiquer qu'en cas d'atteinte à la vie des otages, le RUF et son leader encourent le risque de se voir retirer le bénéfice de l'amnistie contenue dans l'Accord de paix de Lomé, et sera poursuivi pour crimes de guerre et crime contre l'humanité.

Deuxièmement, en prenant en otages les soldats de la MINUSIL, Foday Sankoh et son mouvement lancent un défi à la communauté internationale qu'il convient de relever très rapidement. C'est qu'en effet, la MINUSIL, au regard de son mandat actuel, peut difficilement s'acquitter de sa mission. Devant la nouvelle situation ainsi créée, ma délégation invite le Conseil de sécurité à une révision du mandat actuel de la MINUSIL. De force de maintien de la paix, celle-ci deviendrait une force d'imposition de la paix, avec un personnel suffisant et disposant d'un armement conséquent pour ce faire. Toutefois, ce nouveau cadre légal d'intervention ne devrait pas remettre en cause l'Accord de Lomé qui, de l'avis de ma délégation, reste le cadre approprié pour le règlement de la guerre civile qui ensanglante la Sierra Leone depuis près de 10 ans.

Troisièmement, exerçant la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Mali exprime la ferme détermination des États membres de la CEDEAO à s'opposer par tous les moyens, y compris militaires, à toute prise de pouvoir par la force en Sierra Leone. À cet égard, la CEDEAO est disposée à mettre au service des Nations Unies des contingents expérimentés qui, du reste, ont déjà fait leurs preuves sur le terrain, en vue de renforcer la MINUSIL et ramener la paix en Sierra Leone, car un échec de l'ONU en Sierra Leone serait douloureusement ressenti dans la sous-région et entacherait la crédibilité du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, ma délégation est vivement préoccupée par le sort des populations civiles et des personnes déplacées, et demande que des dispositions immédiates soient prises en vue d'assurer leur protection, et de leur venir en aide sans restriction sur toute l'étendue du territoire de la Sierra Leone.

À cet égard, elle met en garde les responsables du RUF contre toute tentative d'invasion de Freetown, qui serait un affront pour la sous-région et serait relevé par la force, quel qu'en soit le prix.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la situation est critique. Le Conseil de sécurité doit agir et agir vite car il y va de la vie de milliers de personnes qui ont placé leur confiance en l'ONU. Nous n'avons point le droit de trahir leur foi et leur espérance en notre organisation. L'échec de

l'ONU en Sierra Leone sera lourd de conséquences pour la suite des opérations de maintien de la paix en Afrique.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La présence du Secrétaire général parmi nous et la déclaration qu'il vient de faire sont la preuve de l'importance que revêt notre débat de ce soir.

La situation en Sierra Leone est extrêmement grave. Nous avons tous suivi les événements de ces derniers jours en Sierra Leone avec beaucoup d'inquiétude. La crise tragique actuelle pourrait avoir des conséquences épouvantables. Nous sommes particulièrement conscients de la souffrance de la population sierra-léonaise. Si la réaction des Nations Unies et de la communauté internationale n'est pas à la hauteur de ce défi, les conséquences seront énormes, et elles ne concerneront pas seulement la Sierra Leone mais aussi l'Afrique, le maintien de la paix des Nations Unies et l'ONU elle-même. Ma délégation est reconnaissante au Groupe africain d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance, et vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris des dispositions pour qu'elle puisse avoir lieu rapidement.

Nous devons maintenant nous concentrer sur la crise immédiate. Je ne voudrais pas prendre trop de temps et d'énergie en accusations. Toutefois, ma délégation sait très bien qui est le principal responsable de cette crise. Foday Sankoh et ses partisans du Front révolutionnaire uni (RUF) ont violé de façon flagrante les accords de paix auxquels ils sont pourtant parties. Sankoh est donc condamné par la communauté internationale, y notamment dans des déclarations faites par le Conseil. Lui et ses collègues portent la responsabilité de ce qui s'est passé ces derniers jours. Comme l'ont dit le Secrétaire général et d'autres, ils doivent être tenus responsables de leurs actes.

Nous devons maintenant prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que Sankoh et ses partisans n'arrivent pas à rompre la paix à laquelle aspire la population ordinaire de la Sierra Leone et qu'elle mérite tant. Nous sommes fermement convaincus que la pierre angulaire de nos efforts doit être la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Une force des Nations Unies efficace, disposant d'un personnel suffisant, et bien équipée pour s'acquitter de son mandat est le meilleur espoir de restaurer une paix et une stabilité durables en Sierra Leone.

Le Royaume-Uni a pris des mesures importantes pour appuyer la MINUSIL. Le week-end dernier, nous avons déployé le Bataillon d'élite britannique à Freetown. Ce déploiement vise surtout l'évacuation des ressortissants du Royaume-Uni mais nous pensons aussi que le déploiement de nos troupes, qui protègent l'aéroport de Lungi, a apporté une contribution tangible aux efforts de la MINUSIL. Nous avons conservé cette voie vitale ouverte et ainsi libéré des soldats de la MINUSIL pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches plus générales. Je suis reconnaissant au Secrétaire général de ses aimables paroles à propos des effets qu'a eus la présence de nos forces et je les transmettrai aux intéressés.

Aujourd'hui, après examen de la situation en Sierra Leone avec ses collègues du Cabinet, le Premier Ministre, M. Blair, a confirmé que les forces britanniques en Sierra Leone poursuivraient leur mission consistant à évacuer les ressortissants du Royaume-Uni ainsi que d'autres, et à protéger l'aéroport de Lungi alors que la force des Nations Unies se renforce dans le mois à venir. Il n'est pas question que les troupes britanniques soient déployées pour prendre part aux combats en tant que composante de la force des Nations Unies, ni avec un engagement illimité. L'arrivée dans la zone du *HMS Ocean*, avec des marines à bord, donnera une plus grande latitude et permettra de soulager les forces qui sont déjà sur le terrain, le cas échéant.

Une équipe consultative militaire du Royaume-Uni se trouve également à Freetown, à la demande des Nations Unies, pour aider l'ONU à évaluer le soutien technique nécessaire pour renforcer la MINUSIL. Le Royaume-Uni continuera d'apporter un soutien technique et logistique pour aider au renforcement de la mission.

La MINUSIL a subi de plein fouet les actes de Sankoh et a souffert de leurs conséquences. Je rends un grand hommage à la façon dont son commandant, le général Jetley, et ses collègues ont fait face à cette situation difficile. Je rends également hommage au Département des opérations de maintien de la paix et à ceux qui travaillent à New York sur la question de la Sierra Leone. Nos pensées sont avec les membres du personnel de la MINUSIL détenus par le RUF. Comme l'a dit le Secrétaire général, ils doivent être libérés, et rapidement. Nous sommes de tout coeur avec les familles de ceux qui ont donné leur vie au service des Nations Unies.

Ma délégation voudrait également rendre hommage aux efforts des dirigeants régionaux qui ont travaillé dur pour appuyer le Gouvernement sierra-léonais. Il est impératif que ces dirigeants ainsi que nous tous exercions autant de pressions que possible sur Foday Sankoh pour qu'il revienne sur la voie du dialogue pacifique et du progrès politique qui est prévu dans les Accords de Lomé.

La réaction des Nations Unies à la crise est la clé à sa solution future. Le Conseil de sécurité a une grave responsabilité à cet égard. Il est essentiel de faire ce qui s'impose. Nous devons donc concentrer notre attention sur l'objectif immédiat : renforcer la MINUSIL et lui donner des moyens suffisants. Nous sommes reconnaissants aux Gouvernements bangladais, indien et jordanien d'accélérer le déploiement de leurs bataillons. Ce déploiement doit avoir lieu aussi vite que possible. Nous nous félicitons de la volonté dont ont fait preuve les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, après leur réunion au sommet le 9 mai à Abuja, d'examiner les modalités pratiques d'une nouvelle participation des forces régionales en Sierra Leone. Tous les nouveaux soldats de la paix devraient porter des bérets bleus, être bien équipés pour la mission qu'ils ont à accomplir, être soumis à une chaîne unique de commandement des Nations Unies et aux mêmes règles d'engagement.

Des progrès sont en cours et nous nous en félicitons. L'équipe du Royaume-Uni à Lungi examinera avec la MINUSIL comment accroître le trafic aérien à l'aéroport afin d'éviter tout goulet d'étranglement dans ces efforts de renforcement de la MINUSIL.

Pour le moment, le mandat de la MINUSIL est suffisant pour qu'elle s'acquitte de sa tâche. Il est déjà bien établi. Il comprend des éléments qui permettent l'usage de la force en cas de légitime défense et, lorsque cela est possible, pour défendre la population civile. Bien sûr, au fur et à mesure que la situation évolue, nous devrons examiner les tâches que nous voulons confier à la MINUSIL. La décision sur le mandat à donner à la Mission dépendra de ces tâches. Une fois que la situation se sera stabilisée, nous serons en meilleure position pour examiner ces questions. Nous aurons besoin des conseils professionnels du Secrétaire général, qui s'appuieront bien entendu sur l'évaluation de la situation faite par M. Miyet, Secrétaire général adjoint. Cela ne devrait pas prendre trop de temps mais il ne faut pas prendre de décisions hâtives. Le Secrétaire général a dit avec raison que changer le mandat de la MINUSIL n'en fera pas une mission d'imposition de la paix efficace; et passer à une mission d'imposition de la paix constituerait un changement d'approche radical. Nous devons nous demander sérieusement si cela est juste et réalisable.

La réponse immédiate à la crise est claire. Nous ne devons pas relâcher notre attention. Nous devons renforcer la MINUSIL. Ceux qui peuvent aider en ce sens doivent le faire rapidement. Le Conseil doit envoyer un message clair de soutien politique à la MINUSIL, et il doit être prêt à faire le nécessaire pour aider au renforcement de la MINUSIL. Le Royaume-Uni a déjà beaucoup fait dans ce domaine. Nos efforts se poursuivront. La population de la Sierra Leone attend la paix et la stabilité depuis bien trop longtemps.

M. Fowler (Canada) : Le Canada reste gravement préoccupé par la situation en Sierra Leone, tant par le risque sérieux pour la sécurité d'une grande partie de la population sierra-léonaise que par l'aspect révoltant des centaines de membres de personnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) qui sont détenus par un signataire de l'Accord de paix de Lomé.

Tandis que la MINUSIL consolide ses positions, il est impératif que la communauté internationale accélère et intensifie ses efforts afin de soutenir cette mission. L'ONU, sur le terrain, affirme sa position. Ses membres doivent faire de même. Nous devons rester fermes dans notre engagement de ne pas abandonner la Sierra Leone ou les troupes que ce Conseil a mis dans une situation dangereuse et a chargés d'exécuter ses ordres au nom de tous les membres de cette Organisation.

Le Canada était fier d'annoncer hier qu'il contribuerait à un pont aérien qui permettra de déployer rapidement les troupes envoyées par l'Inde et le Bangladesh. Nous envisageons actuellement de renforcer l'aide que nous apportons aux troupes de la MINUSIL, qui manquent d'équipements. Cette décision vient s'ajouter aux contributions antérieures du Canada, qui a envoyé des observateurs militaires et qui continue de fournir un soutien important à la Sierra Leone au titre de l'aide humanitaire. Nous avons aussi contribué au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et nous sommes prêts à renouveler notre appui lorsque la situation se sera stabilisée en Sierra Leone.

Nous avons déjà pu constater que le déploiement rapide d'un contingent hautement professionnel du Royaume-Uni à Freetown et à Lungi avait contribué à stabiliser la situation. Nous espérons que, lorsque la présence militaire internationale sera renforcée, les responsables du maintien de la paix et les civils seront moins menacés, et que les conditions seront réunies pour la reprise du processus de paix. Nous devrons faire preuve d'une détermination véritable et vigoureuse et nous assurer que les civils ne se retrouvent plus seuls face à la terreur des rebelles, comme ce fut le cas en janvier 1999.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Le Canada se félicite des résultats du Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO) qui s'est tenu le 9 mai, et de l'engagement continu des États de l'Afrique de l'Ouest pour assurer la paix et la stabilité en Sierra Leone. La CEDEAO a prouvé par le passé qu'elle pouvait influer sur le cours des choses en Sierra Leone, et les coûts ont été importants sur les plans financier et humain. En particulier, la force des États d'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a amplement démontré sa capacité de contenir la violence du RUF. Les États membres de la CEDEAO, en particulier le Nigéria, jouent déjà un rôle clef dans la MINUSIL et accepteront, nous l'espérons avec ferveur, de contribuer encore davantage pour éviter d'autres agressions de la part du RUF.

Il est impératif que l'effort de maintien de la paix en Sierra Leone soit vraiment multilatéral, sous la bannière des Nations Unies, et que la charge du déploiement et de l'envoi sur le terrain de la force soit partagée entre les États Membres. Le Canada encourage les États Membres à travailler pour la création d'une force puissante, unie et agissant dans la cohésion pour rétablir un climat de confiance et d'ordre en Sierra Leone. Cette force, à notre avis, doit prendre la forme d'une MINUSIL élargie et respecter le principe militaire fondamental de l'unité de commandement, dans ce cas, le commandement du major-général Jetley.

Le Conseil de sécurité avait convenu en octobre 1999, lorsque le mandat de la MINUSIL a été approuvé, qu'une force hybride en Sierra Leone n'était pas souhaitable, et serait dangereuse, inéquitable et non fonctionnelle. De plus, une telle force pourrait entraîner encore plus d'instabilité et de confusion. Le Conseil doit s'engager de nouveau à créer une force puissante, unie et crédible face à la provocation inacceptable du RUF. Nous devons également être prêts à revoir le mandat de la MINUSIL compte tenu des changements fondamentaux dans la situation sur le terrain, et à réexaminer régulièrement les besoins de la MINUSIL sur le plan des effectifs et des équipements.

La MINUSIL a un mandat fort qui comporte des dispositions sur la protection des civils. Nous avons maintenant besoin de ressources appropriées pour prévenir d'autres dérapages. Le Canada est extrêmement préoccupé par les rapports du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), selon lesquels plus de la moitié des enfants qui ont participé au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion risquent d'être à nouveau recrutés par les forces rebelles, ou d'être punis par elles pour désertion. Assurer la sécurité de ces 900 enfants doit être une priorité immédiate pour la MINUSIL une fois qu'elle aura repris le dessus dans les zones où elle est déployée.

La menace du retour à la guerre civile en Sierra Leone montre une fois de plus la nécessité pour les Nations Unies d'améliorer radicalement sa capacité de réaction rapide. Précisément, le Canada invite les États Membres à s'engager à améliorer la capacité du Département des opérations de maintien de la paix dans les domaines suivants : planification militaire, supervision des quartiers généraux, renseignements fiables au niveau du terrain, communications efficaces et planification d'urgence à plus long terme. Aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, a convoqué les représentants des 13 membres du Human Security Network à une réunion spéciale à Lucerne pour examiner la capacité de maintien de la paix des Nations Unies. Les membres ont accepté de travailler de concert et d'examiner des mesures qui pourraient être prises.

Nous devons continuer de faire des efforts pour renforcer les contingents déjà sur le terrain, mais nous ne pouvons pas perdre de vue les besoins non satisfaits en matière de maintien de la paix. Nous devons nous pencher sur cette question pour consolider la paix et la sécurité en Sierra Leone, et mettre un terme à huit années de souffrances inutiles. Tout en travaillant pour renforcer la MINUSIL et la capacité du Département des opérations de maintien de la paix de planifier et d'adapter la mission en fonction de circonstances changeantes, les membres du Conseil doivent prendre une position très ferme et éclairée pour définir les causes profondes de cette crise et, par conséquent, du conflit en Sierra Leone.

En plus de condamner dans les termes les plus énergiques la détention illégale de membres du personnel civil et militaire de la MINUSIL, nous devons faire en sorte que les parties responsables de ces violations de l'Accord de Lomé aient à rendre compte de leurs actes, y compris le chef du RUF, Foday Sankoh. Le Conseil doit examiner toutes les possibilités dont il dispose pour que les actes de violence commis au nom de l'avidité en Sierra Leone ne restent pas impunis. Nous voulons souligner qu'à notre avis, les Nations Unies ne sont pas liées par les dispositions d'amnistie de l'Accord de Lomé qui s'appliquent au génocide, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et aux autres violations graves du droit international.

Nous devons également examiner le rôle du trafic illicite de diamants et d'armes de petit calibre, qui alimente et entretient le conflit. En particulier, les membres du Conseil doivent considérer un éventail de mesures ciblées pour s'assurer que les revenus provenant de l'industrie du diamant soient utilisés exclusivement aux fins prévues dans l'Accord de paix de Lomé, c'est-à-dire dans l'intérêt de la

population sierra-léonaise. Le Canada attend avec intérêt le rapport que présentera demain le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, et considérera d'un oeil favorable toute recommandation du Secrétaire général concernant d'autres mesures que le Conseil pourrait prendre pour soutenir la MINUSIL.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué une séance publique d'urgence du Conseil de sécurité ce soir afin d'examiner la situation qui se détériore rapidement en Sierra Leone. Nous appuyons cette décision, car nous estimons que tous les membres de l'Organisation, en particulier les États africains, doivent avoir l'occasion de prendre la parole sur ce sujet si important.

Ma délégation exprime une fois de plus sa grave préoccupation face à l'explosion de violence qui secoue la Sierra Leone depuis ces deux dernières semaines. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les attaques armées commises par le Front révolutionnaire uni (RUF) contre le personnel des Nations Unies. Nous notons avec un profond regret les pertes subies par le contingent kényen de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), et nous voudrions saisir cette occasion pour présenter nos condoléances aux familles des soldats de la paix et au Gouvernement kényen. Beaucoup d'autres personnes ont été blessées, et quelque 500 membres du personnel des Nations Unies, dont des ressortissants malaisiens, sont toujours détenus par les forces rebelles. C'est là une situation inacceptable, et tous les efforts doivent être faits pour assurer leur libération par tous les moyens nécessaires.

Le 4 mai dernier, dans une déclaration présidentielle, le Conseil avait exigé que le RUF mette fin à ses actes d'hostilité et libère sains et saufs et immédiatement tous les détenus appartenant au personnel de l'ONU et au personnel international. Cet appel n'a pas été entendu par M. Foday Sankoh et ses partisans. En tant que dirigeant du RUF, M. Foday Sankoh est responsable, en dernière analyse, de ces actes déplorables, perpétrés en violation flagrante de ses obligations aux termes de l'Accord de paix de Lomé. Il faut qu'il en réponde.

Ma délégation souscrit à l'idée que les priorités immédiates comprennent notamment le renforcement de la présence de la MINUSIL, par le regroupement de ses forces, de façon à ce qu'elle puisse mieux se défendre en cas d'attaques par les rebelles. La stabilisation de la situation autour de la péninsule de Freetown constitue une autre priorité immédiate et nous avons hâte de voir arriver des autres bataillons du Bangladesh, de la Jordanie et de l'Inde, pour que la MINUSIL atteigne ses effectifs autorisés. À cet égard, nous nous félicitons du rôle joué par les forces britanniques, pour assurer la sécurité de l'aéroport principal de Freetown.

Si nous félicitons le commandant de la Force, M. Jetley et le Représentant spécial, M. Adeniji, du rôle qu'ils ont joué dans la gestion de la crise sur le terrain, nous croyons fermement que le moment est venu pour que le Conseil de sécurité envisage les diverses options possibles. Il faudrait envisager en priorité l'envoi en Sierra Leone d'une force de réaction rapide en vue de stabiliser la situation et de remettre le processus politique sur les rails. Nous félicitons le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie pour mobiliser cette force. Nous demandons instamment aux pays qui disposent des ressources nécessaires de répondre sans tarder aux appels du Secrétaire général afin que la force de réaction rapide puisse être envoyée immédiatement.

Nous ne pensons pas que le retrait des Nations Unies de la Sierra Leone soit un choix envisageable. Ce serait en effet envoyer au peuple de la Sierra Leone, épris de paix — et qui a déjà tant souffert au cours des neuf dernières années — ainsi qu'à l'ensemble de l'Afrique, un message négatif, nouvelle preuve de l'abandon du continent africain par la communauté internationale. De plus, cela risquerait d'inciter le RUF à envahir Freetown. Toutefois, compte tenu des circonstances actuelles, nous pensons que le cadre de maintien de la paix dans lequel nous avions envisagé le fonctionnement de la MINUSIL lors de notre adoption de la résolution 1289 (2000) a perdu sa pertinence. Le postulat que l'on dispose d'un accord de paix, dont l'application, y compris le désarmement volontaire des éléments armés dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), donnerait lieu à la pleine coopération des parties au conflit, est en passe d'être caduc, s'il ne l'est déjà.

Nous devons procéder immédiatement à une évaluation approfondie de la situation — tant sur le plan militaire que politique — et prendre les décisions qui s'imposent. Nous courons en effet le risque de voir le personnel des Nations Unies débordé par le RUF, qui est décidé non seulement à détruire le processus de DDR — comme on l'a vu dans les derniers mois — mais aussi à faire échec à la détermination de la MINUSIL après le retrait intégral de Sierra Leone des forces du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il est clair que le RUF a bien choisi son heure et calculé cette action. En effet, dans quelques semaines la

MINUSIL aurait reçu en renfort de nouveaux bataillons et le processus de désarmement aurait été consolidé.

Ma délégation déplore vivement que le RUF mette ainsi en échec non seulement le processus de paix mais également la force la plus importante des Nations Unies jamais mise sur pied par l'Organisation. La crédibilité du Conseil est en jeu. Des critiques ont été faites sur la Force des Nations Unies déployée en Sierra Leone, qui serait mal équipée ou ne bénéficierait pas d'un mandat suffisant pour faire face aux exigences de la situation sur le terrain. La question de savoir si le mandat limité accordé à la MINUSIL en vertu du Chapitre VII est encore suffisant doit être examinée rapidement à la lumière des dures réalités sur le terrain et dans le contexte du nouvel environnement, qui n'est plus celui envisagé originellement. Ma délégation rappelle que la raison pour laquelle nous étions disposés à accorder un mandat limité dans le cadre du Chapitre VII était l'accord proposé et la coopération des parties sur laquelle nous comptions. Beaucoup d'entre nous se sont à l'évidence trompés et il va donc falloir revoir notre approche.

Nous saluons la décision prise lors du sommet récent de la CEDEAO à Abuja, autorisant ses membres à recourir à tous les moyens dont ils disposent, y compris la solution militaire, pour faire échec à toute tentative de prise du pouvoir par la force en Sierra Leone. Ce déploiement rapide sera des plus utiles et nous attendons avec intérêt la décision qui doit être prise lors de la réunion des ministres de la défense et des chefs d'état-major prévue à Abuja le 17 mai 2000 pour examiner les modalités pratiques d'une éventuelle nouvelle intervention de l'ECOMOG en Sierra Leone.

La Malaisie n'a cessé de plaider pour que l'on aide les pays participant à l'ECOMOG à maintenir leurs forces sur le terrain — en particulier le Nigéria, qui par le passé a supporté une immense part du fardeau des forces de l'ECOMOG en Sierra Leone. On est maintenant revenu au point de départ et l'ECOMOG semble appelé une fois de plus à jouer un rôle crucial dans le rétablissement de l'ordre par la communauté internationale dans ce pays. Il faut accepter cette offre. Mais nous pensons que dans les circonstances actuelles tous les pays qui déploient des contingents en Sierra Leone doivent opérer sous la bannière des Nations Unies et sous une structure de commandement unique. Des ressources suffisantes doivent être trouvées à cette fin. C'est une responsabilité qui incombe à tous les États Membres, petits ou grands.

C'est dans les prochains jours et les prochaines semaines que l'on aura l'occasion de juger réellement de la vigueur de notre détermination. La situation appelle une réaction rapide et unifiée de l'Organisation et de la communauté internationale tout entière. Nous espérons ardemment que les délibérations de cette nuit et les délibérations subséquentes du Conseil donneront lieu à des décisions permettant de remédier à ce triste état de choses et de rétablir l'autorité et la crédibilité de l'Organisation face à la situation en Sierra Leone. Cela est essentiel, en raison des ramifications de cette situation non seulement en Afrique mais dans le monde entier. Ma délégation convient avec le Secrétaire général que nous devons agir, et agir rapidement, car nous ne pouvons nous permettre d'abandonner à son sort la population de Sierra Leone; nous ne pouvons nous permettre une fois de plus d'abandonner l'Afrique.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité se réunit d'urgence ce soir, malheureusement, parce qu'une crise grave est en train de se développer en Sierra Leone. Les événements actuels menacent une fois de plus de saper le Gouvernement démocratiquement élu du Président Kabbah. La reprise des violences a provoqué une recrudescence des souffrances pour la population sierra-léonaise, qui n'a déjà que trop souffert.

Le Gouvernement américain et le peuple américain sont choqués et consternés de la situation en Sierra Leone. Malgré la présence de plus de 8 500 soldats de la paix des Nations Unies, ceux qui s'opposent à la paix en Sierra Leone, en particulier les rebelles du Front uni révolutionnaire (RUF), ont lancé de nouvelles attaques et détiennent des centaines de membres du personnel des Nations Unies et d'autres organisations internationales. De tels actes sont totalement inacceptables et il faut mettre fin à cette menace à la paix et à la sécurité.

Nous savons tous que le maintien de la paix comporte des risques. Nous rendons hommage à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et à ses forces, ainsi qu'au Secrétaire général et à son personnel, pour le dévouement et les efforts dont il font preuve pour faire face à la difficile situation dans laquelle ils se trouvent. Mais nous devons être clairs : la responsabilité de la tragédie actuelle en Sierra Leone revient au Front uni révolutionnaire (RUF) et à son chef, Foday Sankoh, qui ont violé les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Lomé.

Si la situation n'est pas réglée et si le processus de paix n'est pas remis sur les rails, nous risquons de voir la reprise de l'une des rébellions les plus impitoyables et les

plus brutales jamais connues dans le monde. Le conflit risquerait de dépasser les frontières de la Sierra Leone et de happer les États voisins, menaçant par là la stabilité de toute l'Afrique de l'Ouest. Nous risquerions alors d'être confrontés à une réticence générale à appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique.

Nous appuyons fermement les soldats de la paix des Nations Unies. Ces troupes ont été mises sur pied et envoyées en Sierra Leone non pour imposer un règlement, non pour imposer la paix, mais pour permettre l'application de l'Accord de paix de Lomé, accord signé par le RUF, puis violé par lui, et finalement sapé par les récentes attaques lancées. Les actes perpétrés par le RUF contre les membres de la force de maintien de la paix des Nations Unies sont scandaleux et contreviennent directement à l'Accord de paix de Lomé. Intervenant alors que le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest était en train de se retirer et avant que les forces des Nations Unies ne se soient complètement déployées, le RUF a agi de propos délibéré, avec cynisme, pour saper et enrayer le processus de paix.

Les États-Unis demandent au RUF de libérer immédiatement tous les détenus, de cesser toutes les opérations militaires, de respecter les engagements qu'il a pris au titre de l'Accord de paix de Lomé et d'appliquer toutes les normes pertinentes des droits de l'homme et du droit humanitaire. Nous partageons l'opinion exprimée par les dirigeants de la région lors du sommet des chefs d'État de la CEDEAO qui s'est tenu le 9 mai à Abuja, condamnant les actions du RUF. Nous constatons également que les chefs d'État de la CEDEAO ont mis en garde les dirigeants du RUF et leur ont dit qu'ils risquaient de voir révoquer l'amnistie qui avait été accordée aux membres du mouvement au titre de l'Accord de paix de Lomé, ainsi que d'être jugés pour crimes de guerre s'ils continuaient d'agir au mépris de l'Accord de paix de Lomé. Nous nous félicitons de la décision prise à Abuja de convoquer une réunion extraordinaire des Ministres de la défense de la CEDEAO le 17 mai afin d'examiner les modalités pratiques au cas où les forces de l'ECOMOG reprendraient leurs activités en Sierra Leone.

Nous approuvons et appuyons l'autorité dont ont fait preuve les États de la région et la CEDEAO en encourageant des initiatives politiques et diplomatiques pour stabiliser la situation.

Mon gouvernement est saisi de cette question aux niveaux les plus élevés. La Secrétaire d'État, Mme Albright, est restée en contact avec le Secrétaire général. Le Président Clinton a passé en revue la situation avec M. Annan ce matin. Nous sommes en consultation étroite avec le Secrétariat.

Le Président Clinton a demandé au révérend Jesse Jackson, son envoyé spécial pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique, de retourner dans la région afin d'oeuvrer avec les dirigeants locaux à la recherche d'une solution à la crise. Le révérend Jackson a participé activement aux efforts diplomatiques qui ont été déployés pour aider la population de la Sierra Leone à concrétiser ses aspirations à la paix.

Nous avons intensifié notre collaboration qui se poursuit aux plus hauts niveaux avec le Gouvernement sierra-léonais, avec les Nations Unies à New York et à Freetown, avec d'autres dirigeants de la région et avec nos collègues britanniques. À cet égard, nous nous joignons à tous ceux qui ont salué la contribution importante du Royaume-Uni, laquelle a permis de protéger l'aéroport de Lungi. Notre ambassadeur en Sierra Leone, Joseph Melrose reste à Freetown et est en contact permanent avec le Gouvernement sierra-léonais et d'autres hauts fonctionnaires.

Nous continuons de nous concentrer sur la recherche des meilleures mesures possibles pour obtenir la libération de tout le personnel de l'ONU et du personnel international qui demeure détenu, pour protéger les civils, pour rétablir la stabilité et pour renforcer la présence internationale en Sierra Leone.

Les États-Unis contribueront au déploiement de troupes additionnelles pour la MINUSIL. Nous travaillons d'arrache-pied avec d'autres États intéressés pour trouver des moyens d'accélérer le déploiement des bataillons restants. Les États-Unis sont prêts à aider à transporter des troupes additionnelles en Sierra Leone.

Nous étudions également la possibilité de fournir un soutien sous forme de matériel pour les forces internationales qui se trouvent en Sierra Leone. Nous déterminons actuellement les quantités et les types de matériel qui pourraient être les plus utiles. Nous travaillons à la mise au point d'une approche coordonnée avec d'autres membres pour la livraison.

Nous soutiendrons l'engagement qu'ont pris les États d'Afrique de l'Ouest d'envoyer de nouvelles troupes en Sierra Leone. Par ailleurs, une équipe militaire américaine se trouve au Nigéria pour déterminer le genre d'assistance qui pourrait être nécessaire. Les États-Unis restent attachés à un partenariat avec l'Afrique. Nous continuerons nos

efforts pour soutenir et renforcer les organisations et initiatives africaines et leurs efforts actuels pour assurer la paix et la stabilité dans la région.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous sommes ici pour entendre le Secrétaire général ainsi que des délégations, surtout celles qui représentent des organisations africaines comme l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Je serai donc très bref.

Le Secrétaire général a dit très clairement que M. Sankoh doit être tenu responsable et nous avons entendu tous les autres intervenants se faire l'écho de cette pensée.

L'an dernier, la signature de l'Accord de Lomé a été accueillie avec un sentiment de soulagement. Enfin, il semblait y avoir espoir de paix en Sierra Leone. Mais certaines parties de l'Accord de paix de Lomé n'auguraient certainement pas bien de la paix future. Des postes importants du Gouvernement ont été réservés aux auteurs de crimes monstrueux et une amnistie générale a été décrétée pour eux avec, chose pratiquement inconcevable, une disposition spéciale d'amnistie concernant M. Sankoh.

La délégation néerlandaise a exprimé sa consternation devant ces dispositions à l'époque parce que nous pensions qu'il y avait là un message dangereux, à savoir, que commettre des atrocités indicibles est, en fait, payant. Nous avons proposé d'incorporer une mention pour faire état de nos préoccupations dans les résolutions 1260 (1999) et 1270 (1999) mais on nous a persuadés de ne pas insister parce que parler de responsabilité risquait de prolonger la guerre.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous demander dans quelle mesure le fait que la communauté internationale n'ait pas insisté sur la responsabilité du Front uni révolutionnaire a pu contribuer aux actions éhontées actuelles de M. Sankoh. En tout cas, il doit être clair que quelqu'un qui agit au mépris de l'Accord de Lomé ne peut pas invoquer ce même accord pour demander qu'on lui accorde l'impunité. L'Accord de Lomé ne lie que les pays qui y sont parties. Le Conseil de sécurité ne peut pas déroger à ce qu'il a dit à maintes reprises t déclaré solennellement en ce qui concerne la nécessité «de traduire en justice, selon qu'il conviendra, les individus qui incitent à la violence contre des civils dans les situations de conflit armé ou s'en rendent coupables, ou commettent d'autres violations du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme». (S/PRST/1999/6)

Nous continuons de penser que si aucun auteur des atrocités en Sierra Leone n'est tenu pleinement responsable, il sera impossible d'instaurer une paix durable dans ce pays.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance d'urgence du Conseil de sécurité à la demande du Groupe africain. Nous avons apporté notre soutien à cette réunion parce que nous pensons que la gravité de la situation en Sierra Leone exige que l'ensemble des Membres des Nations Unies discutent ouvertement de la situation d'urgence que connaît ce pays. Nous remercions le Secrétaire général de sa présence à la séance d'aujourd'hui et de sa déclaration importante. Nous apprécions les déclarations des plus utiles de l'Algérie, en tant que Président actuel de l'Organisation de l'unité africaine, et du Mali, en tant que Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et nous appuyons pleinement leurs recommandations.

Le Bangladesh est extrêmement inquiet de la détérioration de la situation en Sierra Leone. Nous y voyons un défi pour les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble.

La population de la Sierra Leone a connu neuf années de souffrances auxquelles l'Accord de paix de Lomé avait promis une fin. Nous avions placé notre confiance dans l'Accord de Lomé et cru qu'il pourrait fonctionner, et avions donné ce mandat à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Compte tenu des récents événements en Sierra Leone, nous devons revoir le mandat de maintien de la paix et le mandat régissant la structure de la paix que nous avions établis. Il nous faut aussi repenser notre stratégie qui a consisté à donner trop d'importance à la direction du Front uni révolutionnaire (RUF) pour parvenir à une solution pacifique en Sierra Leone.

Nous croyons fermement que les Nations Unies ne peuvent pas et ne doivent pas abandonner la Sierra Leone. Nous ne devons pas attendre dans les coulisses la suite des événements. La crédibilité du maintien de la paix des Nations Unies serait sérieusement atteinte si nous laissions la plus grande mission de maintien de la paix jamais conçue se solder par un échec.

La question que nous devons examiner aujourd'hui est de savoir ce que le Conseil de sécurité devrait faire pour résoudre efficacement le problème qui se pose en Sierra Leone. Nous pensons que la marche à suivre devrait être la suivante.

Tout d'abord, il faut renforcer la MINUSIL en renforçant ses effectifs pour les amener au niveau voulu, dès que possible. Nous restons fermement convaincus que l'augmentation des effectifs sur le terrain jouerait un rôle déterminant. À cet égard, j'informe le Conseil que le bataillon promis par le Bangladesh à la MINUSIL sera prêt à partir avec tout son matériel dès le 20 mai.

Deuxièmement, il faut envisager la possibilité de mobiliser davantage de troupes que ce qui est prévu dans le mandat. À ce sujet, le Bangladesh est encouragé d'apprendre que les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) vont fournir des troupes pour rétablir la stabilité en Sierra Leone. Nous nous félicitons du Sommet d'Abuja et du fait que les membres de la CEDEAO ont exprimé dans le communiqué final leur ferme volonté de prendre des mesures pour rétablir la paix en Sierra Leone. Nous remercions également les autres pays qui ont fait diligence à cet égard. Compte tenu de l'expérience passée en Sierra Leone, le Bangladesh est fermement convaincu que toute présence militaire internationale dans ce pays doit être placée sous le commandement intégré des Nations Unies. Il doit y avoir un mandat international prescrit par le Conseil de sécurité.

Je voudrais ici m'écarter un peu du sujet pour mentionner le fait que certains milieux ont exprimé leur inquiétude quant à l'inefficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU du fait que les troupes déployées par l'ONU, qui proviennent pour l'essentiel de pays en développement, sont souvent mal équipées, mal entraînées et mal préparées pour gérer la situation sur le terrain. La triste réalité est que si les pays en développement cessent de répondre aux appels désespérés des Nations Unies aujourd'hui, il n'y aura pas d'opération de maintien de la paix demain, excepté dans quelques rares endroits privilégiés du monde qui représentent des intérêts stratégiques importants pour les superpuissances. Nous serions reconnaissants aux pays en développement de continuer à prendre une part active aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Leurs efforts soulagent les souffrances de millions de personnes dans le monde et consacrent les principes contenus dans la Charte des Nations Unies. Rendre les soldats de la paix responsables de cet échec est un moyen facile de nous dérober à notre responsabilité collective.

Nous estimons que le commandant général de la Force Jetley et ses hommes ont fait face à la situation avec courage et qu'ils méritent d'être complimentés pour leurs efforts vaillants.

Troisièmement, nous devons dès que possible procéder à une évaluation approfondie de la situation et peser toutes les options qui s'offrent à nous. Nous savons que M. Bernard Miyet est revenu de la Sierra Leone aujourd'hui et il aurait été utile que nous puissions ici bénéficier de son évaluation préliminaire. Toutefois, nous attendons une évaluation complète du Secrétariat et des recommandations concernant les options possibles dès que possible.

Quatrièmement, nous devrons revoir le mandat de la MINUSIL en vue de le renforcer. Il est clair qu'il faut un mandat plus vigoureux pour parvenir à un règlement durable du problème en Sierra Leone. Le Bangladesh estime que le mandat intégral de la MINUSIL doit entrer dans le cadre du Chapitre VII de la Charte pour rendre ce mandat efficace.

Cinquièmement et c'est mon dernier point, la situation humanitaire en Sierra Leone est un motif de préoccupation pour chacun de nous. Les organismes de l'ONU et les organisations humanitaires internationales ont suspendu leurs opérations en dehors de quelques exceptions. Des comptes rendus inquiétants font état de mouvements de population et d'atrocités commises contre les civils. Il nous faut envisager de quelle manière nous pouvons répondre aux besoins des victimes innocentes de la violence en Sierra Leone.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance.

Je tiens à transmettre les condoléances de ma délégation aux gouvernements et aux familles qui ont perdu des êtres chers en Sierra Leone. Nos pensées vont à ceux qui sont actuellement retenus par les rebelles.

Je voudrais en outre rendre un hommage particulier aux pays qui ont fourni des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandement de la Force de la MINUSIL pour leur direction éclairée et les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour préserver le processus de paix dans des circonstances particulièrement défavorables. Nous tenons également à rendre hommage aux hommes et aux femmes de la MINUSIL pour le courage dont ils ont fait preuve dans des conditions très difficiles.

Ma délégation apprécie le fait que le Secrétaire général soit présent parmi nous ce soir. Nous vous remercions, Monsieur le Secrétaire général, de votre déclaration et nous

vous félicitons des efforts que vous faites pour rétablir la paix en Sierra Leone.

Lorsque nous avons adopté la résolution 1270 (1999), le 22 octobre dernier, nous l'avons fait notamment pour engager la communauté internationale et en particulier les États Membres de l'ONU à aider le peuple sierra-léonais à rétablir son gouvernement démocratiquement élu. En effet, par cette résolution, le Conseil de sécurité a décidé de s'acquitter de sa responsabilité d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Après la longue série d'atrocités constantes, particulièrement brutales et barbares, commises par le Front révolutionnaire uni (RUF) contre le peuple sierra-léonais, et notamment contre des enfants et même des nourrissons, le Gouvernement et le peuple sierra-léonais qui ont besoin de paix plus que de toute autre chose, ont accepté l'Accord de Lomé. Nous avions en effet tous espéré qu'au vu de ce que le peuple de ce pays avait dû endurer, le chemin menant à la paix ne consistait pas à isoler ceux qui s'étaient mis en travers de sa route mais plutôt de les associer à ce processus.

Aujourd'hui, le RUF a clairement démontré qu'il n'avait jamais été intéressé par la paix. En tant que partie au conflit, le RUF n'a pas eu la volonté politique de se conformer aux dispositions énoncées dans l'Accord de paix. Ses membres ont ouvertement et clairement défié l'ONU, voire embarrassé la communauté internationale, et ils continuent de le faire. Cela ne saurait être toléré. Les événements intervenus en Sierra Leone devraient par conséquent inciter la communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour faire face à la crise qui se déroule en Sierra Leone. Nous devons agir de la sorte car la MINUSIL est une entreprise collective. Si cette Mission échoue, ce sera un échec collectif. Lorsqu'elle réussira, nous aurons tous réussi.

Force est de souligner que la MINUSIL n'avait pas la capacité de dissuasion nécessaire. La première épreuve imposée par les rebelles a confirmé l'extrême vulnérabilité de la Mission. La MINUSIL a été dépassée en nombre et elle ne disposait pas du matériel nécessaire. Le mandat de la MINUSIL n'était pas à la mesure de la tâche qui l'attendait. Nous avons hésité à fixer des objectifs clairs et réalistes.

Il ne s'agit pas là de porter des accusations mais plutôt de comprendre pourquoi nous nous sommes trompés. Mais plus important encore, nous devons exercer notre responsabilité collective pour décider de ce que nous devons maintenant faire ensemble pour remettre le processus de paix en Sierra Leone sur la bonne voie. Il est clair que certains ont plus de capacités que d'autres, mais nous devons tous agir. Je tiens à cet égard à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation au Gouvernement du Royaume-Uni qui a envoyé des troupes pour assurer la sécurité de l'aéroport de Lungi. Nous remercions également tous les gouvernements qui ont offert des moyens de transport pour envoyer des renforts en Sierra Leone.

La tâche qui nous attend est claire. Les réalités politiques sur le terrain et la détention prolongée du personnel des Nations Unies exigent que nous réexaminions le mandat de la MINUSIL. En fait, le Sommet des dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'est tenu récemment à Abuja, a facilité notre tâche. En conséquence, la Namibie soutient pleinement une MINUSIL renforcée. Les effectifs de la MINUSIL doivent être étoffés. Son mandat doit s'inscrire pleinement dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, sans modifications. La Namibie se félicite de la décision de la CEDEAO de mettre immédiatement les forces du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à la disposition de la MINUSIL afin qu'elles puisent être intégrées dans la Mission.

Notre responsabilité collective exige que la MINUSIL renforcée dispose d'équipements nécessaires supplémentaires. De nombreux pays fournisseurs de contingents n'ont pas d'équipements qui rendraient un mandat au titre du Chapitre VII efficace. Nous demandons donc à ceux qui peuvent fournir des équipements à la MINUSIL de venir au secours de l'humanité et de la paix en Sierra Leone.

Nous ne pouvons et ne devons nous dérober à notre responsabilité en Sierra Leone en la transmettant à l'ECOMOG. Si nous le faisons, il nous faut alors, pour le moins, fournir à l'ECOMOG une aide financière et logistique. À cet égard, nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général et l'adoption rapide d'un projet de résolution pertinent.

Nous constatons déjà un déplacement de population de grande ampleur et si nous n'agissons pas, cela deviendra une crise humanitaire car de nombreux agents humanitaires ont déjà été évacués dans des pays voisins pour des raisons de sécurité.

Nous sommes reconnaissants à tous les États Membres qui ont promis des effectifs et fourni d'autres contributions aux opérations de la MINUSIL en Sierra Leone. Sans aucun

doute, le succès ou l'échec de la MINUSIL peut avoir un effet sur l'avenir des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Indépendamment de cette éventualité, la crise en Sierra Leone ne doit pas déterminer le futur des opérations de maintien de la paix en Afrique. Nous ne devons pas décevoir les peuples africains, car cela aurait des effets catastrophiques pour la paix et la sécurité internationales.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir convoqué cette séance sous forme de débat public. Cela renforcera la transparence des délibérations du Conseil et nous permettra d'entendre l'opinion des autres Membres de l'ONU, une opinion qui sera certainement très utile au vu de la difficile situation à laquelle nous sommes confrontés. Je souhaite également remercier le Secrétaire général de sa présence parmi nous à ce débat.

L'Argentine réitère sans équivoque sa condamnation totale des événements en Sierra Leone. Ce qui s'y passe est très grave. Un mouvement rebelle connu pour ses atrocités porte de nouveau atteinte à l'autorité des Nations Unies et s'arroge le droit de désarmer et de priver de liberté des contingents entiers de la force de l'ONU, déployée sur place.

En dépit du fait qu'il a infligé de terribles souffrances à son peuple, le Front uni révolutionnaire (RUF) a participé aux négociations qui ont permis la signature de l'Accord de Lomé. En dépit des actes révoltants commis par ce mouvement rebelle contre la population civile, la nécessité d'instaurer la paix a conduit à accorder une amnistie à ses dirigeants, qui ont ainsi échappé au jugement et aux sanctions.

Toutes ces concessions se sont avérées vaines. Le RUF ignore l'Accord de Lomé et les normes régissant la protection du personnel des Nations Unies. Ces violations et la prise d'otages sont inacceptables et ne peuvent être tolérées. Le chef du RUF, M. Foday Sankoh, a pu, dans le passé, échapper à sa responsabilité dans les graves violations des droits de l'homme, grâce à l'Accord de Lomé, mais cette fois, il doit être tenu personnellement responsable des actes commis par les forces irrégulières se trouvant sous ses ordres.

Le Conseil de sécurité doit réagir de façon rapide et appropriée face à cette urgence. Nous ne pouvons laisser cette situation continuer, ni les tragiques événements de janvier 1999 se répéter.

Nous voudrions exprimer notre appui au Président Kabbah, à la légitimité démocratique de son gouvernement et aux valeurs de tolérance et de liberté. Le Gouvernement de la Sierra Leone a fait montre de ces valeurs lorsqu'il a demandé aux forces rebelles de s'associer au dialogue et qu'il a signé l'Accord de Lomé. Il faut se rappeler que la solution ultime aux problèmes du pays doit être politique, et non militaire.

Malheureusement, la bonne foi du gouvernement du Président Kabbah n'a pas été payée de retour. Dès le début, nous savions que les forces de la MINUSIL pourraient faire face à un environnement hostile et cela s'est hélas confirmé. La situation actuelle rend encore plus nécessaire le renforcement de la MINUSIL. Nous devons accélérer le transport des bataillons promis en vue de disposer des effectifs et des équipements requis par la situation. À cet égard, je pense que nous devrions attendre que M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint, de retour de la Sierra Leone, ait transmis au Secrétaire général ses impressions sur la situation sur place et que ce dernier nous ait fait part de ses conclusions.

Néanmoins, nous soutenons d'ores et déjà la demande du Secrétaire général visant à accroître l'effectif des forces à 11 100 personnes, comme cela est jugé nécessaire dans la résolution pertinente. Mais nous devons agir vite. Il s'agit d'un moment particulièrement difficile pour l'Afrique et l'évolution de la situation en Sierra Leone peut affecter d'autres conflits régionaux qu'examine le Conseil de sécurité, et cela ne doit pas avoir lieu.

Nous ne voudrions pas terminer sans exprimer la reconnaissance de l'Argentine pour le travail qu'accomplissent M. Miyet, Secrétaire général adjoint, le Secrétariat des Nations Unies, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Adeniji, et les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous exprimons également notre gratitude aux États contribuant à la MINUSIL et à ceux qui se sont engagés à apporter leur appui en ces moments tragiques.

Nous voudrions exprimer nos sincères condoléances aux familles des membres de la MINUSIL qui ont perdu la vie ou sont privés de liberté. Nous remercions également le Royaume-Uni d'avoir envoyé rapidement des troupes en Sierra Leone pour assurer la sécurité de l'aéroport de Lungi, rendant ainsi plus facile la tâche de la MINUSIL en ces moments difficiles.

Enfin, je voudrais faire un commentaire sur la question de la nécessité de changer le mandat par l'adoption d'une nouvelle résolution. Cette question a été soulevée par divers orateurs. Ma délégation estime qu'il pourrait être utile d'examiner de nouveau la question du mandat, et nous ne serions pas contre une modification de mandat si cela s'avère nécessaire. Mais je voudrais dire que le mandat donné à la MINUSIL au paragraphe 10 de la résolution 1289 (2000) est suffisamment fort, en affirmant notamment que la MINUSIL peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel et la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie partage les préoccupations exprimées à propos de l'évolution de la situation en Sierra Leone.

Les actes des combattants du Front uni révolutionnaire (RUF) ont conduit le processus de paix dans ce pays au bord de la rupture. Aujourd'hui, à l'heure où les combats semblent sur le point de reprendre en Sierra Leone, reviennent à l'esprit de la communauté internationale les exemples d'une cruauté inconcevable, qui n'ont pas encore eu le temps de s'effacer des mémoires, et dont le conflit en Sierra Leone, vieux de huit ans, ne manque pas. Nous demandons donc aujourd'hui aux dirigeants du RUF de réfléchir, de mettre fin aux violations de l'Accord de paix de Lomé et, avec les autres forces politiques du pays, d'aider à réparer les conséquences du conflit. Dans le même temps, nous pensons qu'il est indispensable de rappeler aux dirigeants du RUF que l'amnistie prévue par l'Accord de paix de Lomé ne concerne pas les crimes commis après sa signature.

Les événements qui se produisent en Sierra Leone représentent un défi lancé à l'opération de maintien de la paix que le Conseil de sécurité a autorisée pour appuyer l'application par les parties des engagements pris volontairement au titre de l'Accord de Lomé. Le contingent de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone a subi des pertes. Des gardiens de la paix des Nations Unies sont maintenant prisonniers des bandits, y compris un observateur militaire russe. Nous présentons nos condoléances aux familles de ceux qui ont donné leur vie pour que la paix règne à nouveau dans ce pays qui a tant souffert. Nous exigeons la libération du personnel des Nations Unies et des autres personnels internationaux détenus.

Le mandat confié à la MINUSIL par la résolution 1289 (2000) du Conseil de sécurité prévoit la possibilité de prendre des mesures assez énergiques pour garantir la sécurité du personnel international oeuvrant dans ce pays et du Gouvernement sierra-léonais. Il est capital que le contingent militaire s'acquitte de son mandat avec efficacité. Nous pensons qu'il est extrêmement important d'augmenter sans tarder les effectifs de la MINUSIL pour les porter à 11 100 soldats et officiers, comme cela est prévu par la résolution 1289 (2000). La Russie et les Nations Unies sont en train d'examiner les questions pratiques du transport aérien vers la Sierra Leone de divisions supplémentaires qui seraient mises à la disposition de la MINUSIL, ainsi que de l'envoi d'hélicoptères de combat russes.

Nous ne doutons pas que la MINUSIL — qui deviendra la plus importante opération de maintien de la paix des Nations Unies après son plein déploiement — sera en mesure de stabiliser la situation dans le pays, ce qui créera les conditions nécessaires pour que le Conseil puisse examiner calmement les différents moyens de régler la crise en Sierra Leone. Sans exclure telle ou telle option, nous continuons de penser qu'aucune opération de maintien de la paix, ni d'imposition de la paix, ne peut se substituer au règlement politique d'un conflit, ce qui n'est possible que lorsque les parties en présence font preuve de la volonté politique nécessaire.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation de la Jamaïque s'associe aux autres délégations pour vous remercier d'avoir convoqué cette séance sur la situation en Sierra Leone. Nous convenons tous que cette réunion vient à point nommé et qu'elle est impérative vu l'urgence de la situation. Nous rendons donc hommage au Groupe africain d'avoir pris l'initiative de demander la tenue de cette réunion.

Les déclarations faites par le Secrétaire général et le Représentant permanent de l'Algérie, qui s'est exprimé en sa qualité de Président de l'Organisation de l'unité africaine, n'ont fait que souligner la gravité de la menace que fait peser la crise en Sierra Leone sur la population de ce pays, sur les pays voisins et sur la détermination de la communauté internationale.

Après plusieurs années d'une guerre civile qui a ravagé la population sierra-léonaise, les accords de Lomé ont apporté un espoir de paix et de stabilité. Enfin, le pays aurait pu se consacrer à ses besoins socioéconomiques importants. En février de cette année, le Conseil de sécurité a donné mandat à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) d'entreprendre la tâche de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants; de coordonner les activités visant à assurer la sécurité dans les zones communes de déploiement avec les forces de sécurité

sierra-léonaises, et d'apporter une assistance dans ce domaine; et, surtout, de surveiller la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé, auquel avaient adhéré toutes les parties intéressées.

Nous rendons hommage aux troupes qui se sont rendues en Sierra Leone pour servir la cause de la paix et nous saisissons cette occasion pour exprimer nos condoléances aux familles de ceux qui ont donné leur vie. Nous nous associons pour condamner M. Foday Sankoh et les forces du Front uni révolutionnaire (RUF), qui non seulement essaient de faire échouer l'Accord de paix de Lomé, mais ont attaqué et pris en otage ceux qui cherchaient à apporter la paix au peuple sierra-léonais. Nous nous associons à l'appel lancé en faveur d'une libération sans conditions de ceux qui sont détenus et pris en otage, et tenons M. Sankoh pleinement responsable des actes des membres du RUF.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale n'ont guère le choix. Notre priorité doit être d'obtenir la libération de ceux qui sont prisonniers et otages, et de stabiliser la situation afin que l'ordre puisse être rétabli dans l'ensemble de la Sierra Leone. Les hostilités actuelles menacent à nouveau la vie des civils ainsi que la stabilité des pays voisins.

Ma délégation appuie donc fermement l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour que le mandat de la MINUSIL soit révisé dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et pour que ses troupes soient équipées afin de pouvoir s'acquitter d'un tel mandat. Nous souhaitons saisir cette occasion pour remercier les pays fournisseurs de contingents, notamment le Bangladesh, l'Inde et la Jordanie, qui se sont engagés à augmenter rapidement les effectifs des troupes jusqu'au niveau autorisé, et pour remercier également les pays qui fournissent des ponts aériens stratégiques. D'autre part, nous saluons l'initiative prise par le Gouvernement britannique en vue de stabiliser la situation dans la zone de l'aéroport de Lungi, ce qui renforce de façon appréciable les activités de la MINUSIL.

Nous savons fort bien qu'il n'existe pas de solution simple mais nous sommes favorables aux options présentées par la CEDEAO, s'agissant, notamment, de l'intégration des troupes du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) à la MINUSIL, et de l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle s'engage à fournir les financements et les compétences nécessaires en matière de logistique. Nous attendons avec intérêt les résultats de la réunion des ministres de la défense et des chefs d'état-major de la CEDEAO, qui aura lieu le 17 mai à Abuja, et s'attachera à examiner les modalités pratiques. Nous ne pouvons oublier que ce sont les troupes de l'ECOMOG qui sont intervenues pour stabiliser la situation et pour apporter la paix à la population sierra-léonaise, ce qui a rendu possible la signature de l'Accord de paix de Lomé. Le Conseil pourra s'inspirer du rapport du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Bernard Miyet, qui vient d'effectuer une visite en Sierra Leone pour évaluer la situation politique et militaire.

Dans tous les cas, nous ne pouvons abandonner la population sierra-léonaise, qui se tourne vers notre organisation pour qu'elle lui porte secours. Comme je l'ai déjà dit, les civils sont à nouveau obligés de fuir et de devenir des réfugiés dans leur propre pays ou sont partis vers les pays voisins. Les organisations humanitaires internationales ont dû réduire leurs activités et il n'y a plus de vie normale dans ce pays.

Au cours des prochains jours et des prochaines semaines, le Conseil et la communauté internationale doivent montrer leur détermination, exprimée dans cette salle il y a trois mois à peine, de soutenir la population de ce pays déchiré par la guerre qui aspire à la paix.

Pour terminer, ma délégation tient à rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, au commandant de la Force, aux hommes et aux femmes de la MINUSIL et au personnel humanitaire qui oeuvrent en Sierra Leone et qui se consacrent à la cause de la paix.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La séance d'urgence tenue aujourd'hui par le Conseil de sécurité témoigne de la gravité de la situation en Sierra Leone, et de la nécessité de prendre des mesures rapides, bien conçues, résolues et suffisantes pour faire face à l'évolution dangereuse de la situation dans ce pays d'Afrique. Notre débat d'aujourd'hui doit se placer dans une vaste perspective et ne pas se limiter exclusivement à la situation sur le terrain. Dans un contexte plus large, il faut tenir compte de la crédibilité et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, et de son rôle dans le règlement des conflits. Nous espérons que la convocation de cette séance à la demande des États africains nous permettra de prendre la bonne décision.

L'Ukraine est très préoccupée par la crise actuelle qui touche le processus de paix en Sierra Leone. Nous affirmons que la responsabilité de cette crise incombe entièrement au Front uni révolutionnaire (RUF) et à ses dirigeants. Nous condamnons fermement les actes hostiles, absolument

inacceptables, commis contre des soldats de la paix des Nations Unies. Tous ceux qui en sont responsables doivent répondre de leurs actes criminels. Dans sa déclaration officielle du 6 mai, le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine a demandé que tout le personnel des Nations Unies détenu en Sierra Leone soit immédiatement libéré sain et sauf. Notre délégation réitère énergiquement cette demande adressée au Front uni révolutionnaire.

Il est extrêmement important d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix en Sierra Leone. En même temps, les Nations Unies ont une autre tâche urgente à accomplir : éviter que la crise ne se transforme en une nouvelle guerre dans ce pays. Étant donné la situation actuelle sur le terrain, ainsi que la menace réelle de reprise des combats à grande échelle, nous sommes convaincus qu'il incombe à l'organe qui a la principale responsabilité de la paix et de la sécurité de prendre toutes les mesures appropriées dont il dispose afin de remettre sur les rails le processus de paix en Sierra Leone.

Il nous faut concentrer notre attention immédiate sur les priorités suivantes : libérer tous les personnels de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et autres personnels internationaux détenus, stabiliser la situation sur le terrain et renforcer les effectifs militaires des Nations Unies.

Nous exprimons notre immense gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni pour la décision rapide qu'il a prise d'envoyer un contingent militaire britannique pour assurer la sécurité autour de l'aéroport stratégique de Lungi.

Aujourd'hui, les Membres des Nations Unies sont unanimes pour dire qu'il y a tout lieu de s'attendre à ce que les mesures politiques à elles seules ne produiront pas les effets recherchés. Compte tenu de ces circonstances, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait adopter des mesures plus musclées, c'est-à-dire l'imposition de la paix. À cet égard, parmi les options envisageables, nous préférons de beaucoup le renforcement substantiel de la MINUSIL actuelle en renforçant ses capacités de combat. Pour cela, il faudra revoir le mandat actuel de la MINUSIL, qui doit être entièrement conçu en fonction du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. De plus, la MINUSIL doit être dotée de l'équipement nécessaire dès que possible afin d'être en mesure d'agir en conséquence. Toutes les forces qui participeront à l'opération devront s'acquitter de leurs fonctions en respectant la chaîne hiérarchique des Nations Unies.

En ce qui concerne la question du mandat révisé de la MINUSIL, je voudrais rappeler ici une recommandation très pertinente de l'enquête Carlsson sur l'action de l'ONU lors du génocide au Rwanda. Cette recommandation se lit comme suit :

> «L'élaboration du mandat d'une mission doit être guidée par le type de déploiement requis sur le terrain bien plus que par des considérations financières à court terme. Les projets de mandat soumis au Conseil de sécurité doivent refléter les besoins réels de la mission plutôt qu'un supposé consensus qui se serait dégagé à l'avance entre les membres. Le mandat d'une mission doit être suffisamment musclé dès le début de l'opération.» *(S/1999/1257, pièce jointe, p. 60)*

Les États Membres des Nations Unies s'attendent à ce type de proposition de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Nous estimons que le renforcement important de la MINUSIL, même si on ne lui confie pas la tâche de désarmer les rebelles par la force, montrerait au RUF qu'il n'a d'autre option que de déposer les armes et de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'Accord de Lomé. En outre, le renforcement de la MINUSIL dissuaderait les rebelles de commettre d'autres actes d'humiliation à l'encontre des soldats de la paix.

Pour terminer, je voudrais confirmer la volonté de l'Ukraine de continuer de prendre part aux efforts de maintien de la paix déployés par les Nations Unies en Sierra Leone. En particulier, l'Ukraine a déjà fourni un soutien sur le plan du transport aérien pour les besoins de la MINUSIL.

M. Levitte (France) : Il était bon que le Conseil de sécurité tienne, à la demande du Groupe africain, cette séance publique pour exprimer avec force l'émotion mais aussi la solidarité de toute la communauté internationale devant la crise en Sierra Leone. Je remercie le Secrétaire général de son analyse de la situation et je lui demande de bien vouloir transmettre à M. Bernard Miyet et à toute l'équipe du Secrétariat notre gratitude pour leur mobilisation exceptionnelle dans cette épreuve. Mais nos pensées vont d'abord aux hommes de la MINUSIL qui demeurent retenus. Ce soir, la communauté internationale tout entière doit dire à tous ceux qui les retiennent, et d'abord à Foday Sankoh : Relâchez-les! Permettez-leur d'accomplir leur mandat! Les Nations Unies n'accepteront pas l'inacceptable. Elles ne renonceront pas. Elles ont un mandat à accomplir et elles l'accompliront.

Ce soir est le temps de la solidarité. Ce soir est le temps du refus. Déjà, les premières mesures opérationnelles

prises par le général Jetley témoignent de la détermination de la MINUSIL de se reprendre, de renforcer ses capacités, d'accomplir sans défaillance son mandat. La France soutiendra toute proposition du Secrétaire général visant au renforcement sous Casques bleus de la MINUSIL qu'il estimerait nécessaire. Elle salue chaleureusement l'intervention rapide de la Grande-Bretagne. Elle est prête à réfléchir à une adaptation du mandat de la Force pour tenir compte de la rupture unilatérale de l'Accord de Lomé par le RUF.

Ce soir, il faut que M. Foday Sankoh et tous les responsables du Front uni révolutionnaire comprennent qu'ils n'ont d'autre choix que le plein respect et la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé. La France réaffirme son appui aux autorités démocratiquement élues de la Sierra Leone qui coopèrent de façon exemplaire avec les Nations Unies. Elle appelle le RUF à reprendre sans délai cette coopération.

Nous ne devons pas oublier qu'en Sierra Leone comme ailleurs en Afrique, l'exploitation illégale des ressources naturelles, et notamment des diamants, alimente les forces de la guerre. En Sierra Leone, comme en Angola et en République démocratique du Congo, les Nations Unies doivent réagir en établissant un mécanisme de surveillance et en prenant des mesures vigoureuses pour tarir les financements qui permettent au RUF de poursuivre son effort de guerre. La France appelle notre Conseil à agir avec détermination dans ce domaine.

Au-delà des réactions immédiates de détermination et de fermeté qu'ensemble nous devons manifester, notre Conseil devra réfléchir avec le Secrétaire général aux leçons à plus long terme que nous devons tirer de cette crise. Le premier enseignement est qu'il n'existe aucun moyen d'instaurer la paix si toutes les parties au conflit ne sont pas résolues à la faire régner. Pour atteindre cet objectif, et en accompagnement de tout déploiement d'une force, une pression internationale de tous les instants doit être maintenue sur tous les acteurs de la crise.

Le deuxième enseignement est qu'il faut assurer une vraie cohérence — gage d'une réelle efficacité, entre le mandat d'une force et le volume, la préparation et l'équipement des contingents chargés de l'appliquer. Reconnaissons aujourd'hui que cela n'a pas été le cas de façon suffisante pour la MINUSIL.

Mais, au-delà de ces deux enseignements, nous devons nous garder de tout amalgame hâtif. La crise de Sierra Leone jette inévitablement une ombre sur l'engagement des Nations Unies en Afrique. La France l'affirme avec force : chaque crise a ses caractéristiques propres. Celle qui nous mobilise ce soir ne doit en rien nous détourner d'agir en République démocratique du Congo ou ailleurs sur le continent. C'est la conclusion que je tire, sans hésiter, de la longue mission que je viens d'effectuer dans la région des Grands Lacs et dans la corne de l'Afrique avec six autres membres de notre Conseil.

La France rend hommage aux efforts accomplis actuellement par tous les chefs d'État africains concernés, et notamment ceux du Mali, du Nigéria, de la Guinée et du Libéria, pour ramener à la raison Foday Sankoh et les dirigeants du RUF. Toute l'Organisation des Nations Unies se tient aux côtés de l'Afrique pour rétablir la paix en Sierra Leone, comme pour aider le continent à surmonter chacune de ses crises, en tenant pleinement compte de leur spécificité.

Ensemble, affirmons ce soir notre détermination, notre solidarité, notre engagement aux côtés de nos partenaires africains et, d'abord, du peuple de Sierra Leone martyrisé.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué d'urgence cette réunion et d'avoir répondu promptement à la requête du Groupe africain, qui a demandé de tenir cette réunion sans délai. Ce débat, nous en sommes sûrs, permettra de mettre les idées de tous les États Membres de notre Organisation à contribution pour réagir le plus efficacement possible à la crise ravageuse en Sierra Leone, qui risque à tout moment de se détériorer davantage, au-delà de toute possibilité de contrôle.

Nous remercions sincèrement le Secrétaire général des efforts intenses qu'il déploie et de l'importante déclaration qu'il vient de faire devant le Conseil.

Qu'il me soit permis, aussi, de rendre hommage à la mémoire des soldats qui ont perdu la vie au service de la paix et de présenter les condoléances du Gouvernement et du peuple tunisiens au Gouvernement et aux familles des soldats lâchement assassinés. Je voudrais également exprimer la gratitude de mon gouvernement aux États contributeurs de troupes en Sierra Leone et aux soldats de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui continuent à faire face à une situation chargée de tension.

La Tunisie condamne fermement les actes commis par le Front révolutionnaire uni (RUF) et son chef, M. Foday Sankoh, qui constituent une violation délibérée de l'Accord

de Lomé — signé volontairement, pourtant, par le RUF. Ces actes ne peuvent rester impunis et l'amnistie accordée en vertu de l'Accord de paix doit être mise en question, compte tenu des actes inacceptables perpétrés par le RUF et du comportement inadmissible de son chef, M. Sankoh, qui s'est avéré hostile à la paix et à toute chance pour son peuple d'être libéré du calvaire qu'il endure depuis presque une décennie.

Je voudrais, à cet égard, réitérer l'appui total de mon pays à l'Accord de Lomé et aux efforts accomplis par les Nations Unies, ainsi qu'à ceux déployés au niveau régional par la CEDEAO et à l'échelle internationale, en vue de rétablir la situation en Sierra Leone et de remettre le processus de paix sur la bonne voie. À ce propos, mon pays souscrit totalement aux conclusions, décisions et recommandations du sommet des chefs d'État de la CEDEAO membres du comité sur l'Accord de paix de Lomé sur la Sierra Leone, réunis à Abuja le 9 mai. Ces recommandations constituent à notre avis la réponse appropriée à la crise actuelle, qui pèse de tout son poids sur l'avenir de la Sierra Leone, et elles doivent bénéficier de l'appui du Conseil de sécurité pour que l'on puisse réagir avec la diligence qu'exige la gravité de la situation, susceptible à tout moment de dégénérer.

Le Conseil de sécurité se doit de faire face avec détermination à cette situation et se doit d'en sortir avec sa crédibilité renforcée. La communauté internationale doit se montrer plus solidaire que jamais avec le peuple et le Gouvernement sierra-léonais pour consacrer la paix, la sécurité et la démocratie en Sierra Leone et accorder les moyens nécessaires aux Nations Unies pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat. Nous estimons qu'il faut procéder sans plus tarder au renforcement du mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et de ses effectifs, en y autorisant l'intégration, le plus tôt possible, des forces des États membres de la CEDEAO. Ce mandat, qui doit inclure l'imposition de la paix, nécessite, pour pouvoir être efficacement mis en oeuvre, que des équipements adéquats ainsi qu'un soutien financier et logistique approprié soient fournis aux forces de maintien de la paix — qui évolueront, bien entendu, sous le commandement unifié de la MINUSIL.

Il reste primordial, étant donné l'urgence de la situation, d'assurer la libération inconditionnelle et immédiate de tous les détenus et d'assurer le déploiement rapide des troupes additionnelles mises à la disposition de la MINUSIL par la Jordanie, le Bangladesh et l'Inde — que le continent africain remercie sincèrement.

La crise en Sierra Leone est une épreuve qui fait ressurgir des souvenirs sombres d'expériences malheureuses précédentes, vécues par les Nations Unies en Afrique et ailleurs. Les leçons tirées de ces expériences doivent être mises au service de la gestion de la crise en Sierra Leone. La crise sierra-léonaise doit également nous inciter à entamer une réflexion approfondie sur la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales en général, les problématiques qu'elle pose aussi bien en termes humains que financiers, ainsi que l'approche adéquate et propre aux différents terrains d'opération, afin d'assurer à l'action pacifique des Nations Unies toutes les garanties de succès et de leur éviter des revers préjudiciables.

La situation actuelle a déjà occasionné trop de souffrances au peuple sierra-léonais, ce peuple qui attend un soutien indéfectible de la communauté internationale. Il ne faut pas que la communauté internationale l'abandonne.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Beaucoup de membres du Conseil ayant déjà abordé tous les points dont je voulais parler, je m'efforcerai donc d'être aussi bref que possible.

La délégation chinoise est profondément préoccupée par la dégradation de la situation en Sierra Leone. Nous soutenons les efforts de la communauté internationale, et en particulier ceux que déploient les pays et les organisations régionales concernés afin de désamorcer la crise. Nous tenons également à exprimer notre satisfaction au Secrétariat pour tout le travail qu'il effectue en ce sens. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'apporter toute l'aide d'urgence possible à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Comme d'autres délégations, nous estimons que le Conseil de sécurité se doit d'adopter les mesures qui s'imposent face à la situation en Sierra Leone, notamment la révision du mandat de la MINUSIL et l'adoption de mesures permettant de garantir l'application intégrale du mandat. Nous attendons à cet égard des recommandations du Secrétariat dès que possible pour un examen au Conseil.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant de la Sierra Leone, à qui je donne la parole.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste important de direction des affaires du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nos remerciements vont également à votre prédécesseur, M. Fowler, Ambassadeur du Canada.

Nous souhaitons également vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de l'intérêt témoigné jusqu'à présent par cet organe à l'égard des événements préoccupants survenus ces derniers jours en Sierra Leone. Nous prenons note en particulier de vos deux déclarations à la presse, ainsi que de la déclaration présidentielle que vous avez faite jeudi dernier au nom du Conseil.

Toute personne, quelle que soit sa nationalité, sa race ou ses croyances religieuses, possède un droit inaliénable à la sûreté et à la sécurité de sa personne. Le Gouvernement de Sierra Leone, fidèle à sa responsabilité constitutionnelle et morale, a toujours attaché un grand prix aux efforts visant à assurer la sûreté et la sécurité non seulement de ses propres citoyens, mais également des personnes d'autres nationalités — agents humanitaires, observateurs de la paix, personnel du Secrétariat et autres — qui ont quitté leur foyer et leur famille pour nous aider par tous les moyens à protéger la vie des Sierra-Léonais.

C'est pourquoi le Président Kabbah a transmis au Secrétaire général et aux chefs d'État des pays fournisseurs de contingents intéressés le soutien et l'inquiétude du Gouvernement et du peuple sierra-léonais face aux actes tragiques et criminels perpétrés par les rebelles du RUF à l'encontre du personnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Ma délégation souhaite redire ici à quel point nous sommes bouleversés et consternés par la triste tournure qu'ont pris les événements et vous assurer à nouveau, Monsieur le Secrétaire général, ainsi que les pays fournisseurs de contingents que le Gouvernement sierra-léonais est prêt à fournir toute l'assistance nécessaire pour que les soldats de la paix de la MINUSIL qui sont toujours détenus illégalement par des éléments rebelles armés soient relâchés immédiatement sains et saufs. Mon gouvernement voudrait exprimer sa gratitude aux gouvernements des pays fournisseurs de contingents pour leur décision de maintenir leurs troupes en Sierra Leone malgré ces incidents malheureux. Le peuple sierra-léonais leur en est vraiment reconnaissant.

On a beaucoup parlé de la déception évidente du peuple sierra-léonais devant les événements de ces derniers jours. Il fallait s'attendre à leur réaction immédiate ou initiale devant ces événements. Elle se basait sur la perception qu'ils avaient du rôle de la MINUSIL en Sierra Leone et de leurs attentes à cet égard. En ce qui les concerne, la MINUSIL est en Sierra Leone pour remplacer le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). Je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil que l'individu moyen, qu'il se trouve en Sierra Leone ou ailleurs dans le monde, ne fait pas la différence entre les Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies. Il ou elle ne sait pas exactement qui aux Nations Unies, qu'il s'agisse du Commandant de la force sur le terrain ou du Secrétaire général, doit donner à la MINUSIL le feu vert pour qu'elle prenne les mesures appropriées lorsque des éléments rebelles du RUF décident de prendre les choses en main et recourent à la violence.

On a beaucoup parlé des échecs et de la crédibilité. On a aussi beaucoup parlé de l'effet que ces derniers événements en Sierra Leone pourraient avoir sur l'avenir du maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et dans d'autres régions du monde. Il a aussi beaucoup été question de responsabilité et la question a été posée de savoir qui devait ou ne devait pas être tenu responsable des événements. Mon gouvernement estime maintenant qu'il est grand temps d'aller de l'avant. Il est grand temps d'aller de l'avant parce que la situation en Sierra Leone est toujours grave. Elle représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit traiter la situation résolument et de toute urgence.

Aujourd'hui, nous voudrions lancer un appel au Conseil de sécurité en tant qu'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales pour qu'il prenne l'initiative d'assurer la sûreté et la sécurité du peuple sierra-léonais et de ceux que le Conseil a déployés pour donner effet à ses décisions découlant du mandat relatif à la Sierra Leone.

Pour leur part, les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, membres du comité de Sierra Leone ont, dans le communiqué qu'ils ont publié à Abuja mardi, notamment réaffirmé que la présence de la MINUSIL en Sierra Leone n'était pas seulement conforme à l'Accord de paix de Lomé, mais bénéficiait aussi de l'appui du Conseil de sécurité. Par conséquent, la MINUSIL doit pouvoir circuler tout à fait librement dans le territoire de la Sierra Leone.

À cet égard, ma délégation se félicite des initiatives actuelles visant à renforcer la MINUSIL grâce au déploiement rapide de troupes supplémentaires. Nous espérons que ce processus se fera rapidement et nous permettra d'éviter toute détérioration de la situation, laquelle, nous avons le

plaisir de pouvoir le dire, continue de s'améliorer puisque les civils peuvent maintenant vaquer à leurs occupations en toute liberté. Nous demandons au Conseil d'examiner les options qui lui sont offertes et de prendre des mesures appropriées et efficaces — je dis bien «efficaces» — pour faire face à la nouvelle situation qui règne dans notre pays. Le Gouvernement sierra-léonais continue à avoir foi dans les Nations Unies et dans la capacité du Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte.

Pour terminer, je voudrais citer les extraits qui suivent du dernier communiqué officiel publié par le Gouvernement sierra-léonais aujourd'hui :

> «Le Gouvernement souhaite réaffirmer son engagement sans faille à l'égard de l'Accord de paix de Lomé qu'il considère comme essentiel à la réalisation d'une paix durable en Sierra Leone. En premier lieu, le Gouvernement est persuadé que le peuple sierra-léonais et la communauté internationale appuient généralement les dispositions de cet accord. Deuxièmement, la poursuite de la participation de la communauté internationale en Sierra Leone est tributaire de l'application de l'Accord de paix de Lomé.
>
> Bien qu'il reconnaisse que le RUF a gravement enfreint les dispositions de l'Accord, le Gouvernement continue de penser que l'Accord est généralement applicable. Le Gouvernement est également conscient du fait qu'une grande partie des membres du RUF n'étaient pas favorables aux enlèvements du personnel de la MINUSIL et au refus de Foday Sankoh de désarmer volontairement ses combattants. Ils sont las de la guerre et veulent que leur pays aille de l'avant. Le Gouvernement exhorte donc tous les membres du RUF qui recherchent une paix durable en Sierra Leone à profiter de l'amnistie qui leur a été accordée dans le cadre de l'Accord de paix de Lomé et de coopérer avec le Gouvernement pour continuer à appliquer le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. S'ils ne le font pas, l'amnistie n'aura plus cours et ils seront déclarés criminels de guerre avec toutes les conséquences qui en découleront, et pourront notamment être pourchassés partout dans le monde. Ceci est conforme à la position prise à Abuja le 9 mai par les chefs d'État de la CEDEAO membres du Comité de la Sierra Leone de l'Accord de paix de Lomé.»

Ma délégation espère que le Conseil trouvera cette déclaration du Gouvernement sierra-léonais utile pour ses délibérations actuelles et pour sa réflexion sur les différentes options possibles pour une action immédiate concernant la situation dans notre pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Monteiro (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir convoqué cette importante réunion. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter plein succès à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Permettez-moi aussi de manifester ma solidarité vis-à-vis de l'intervention que vient de faire le représentant de la Sierra Leone.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Slovaquie, la Hongrie, la République tchèque et la Pologne s'associent à la présente déclaration.

Tout comme elle l'avait déjà fait immédiatement après le début de la crise, l'Union européenne condamne fermement les attaques et actions menées par le Front uni révolutionnaire (RUF) en Sierra Leone en violation flagrante de l'Accord de Lomé et elle se déclare profondément préoccupée par les informations faisant état de mouvements constants des troupes du FUR qui sont inadmissibles.

Nous condamnons dans les termes les plus forts l'assassinat dont auraient été victimes des membres du personnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), et nous continuons d'être profondément choqués par la détention totalement inacceptable de centaines de militaires et de personnel civil. L'Union européenne déplore le fait que la persistance de la crise inflige de nouvelles souffrances à la population civile qui est déjà gravement affectée. Ceux qui se sont rendus coupables de tels actes doivent être tenus de rendre des comptes.

L'Union européenne exhorte le Front uni révolutionnaire (RUF) et en particulier Foday Sankoh qui, en tant que dirigeant de ce mouvement, porte la principale responsabilité de la crise désastreuse qui se déroule actuellement, de cesser immédiatement toutes ses attaques, de libérer toutes les personnes détenues sans poser de conditions et en garantissant leur sécurité, et de s'engager de nouveau à appliquer pleinement l'Accord de paix de Lomé.

L'Union européenne se félicite de l'envoi de la mission du Secrétaire général en Sierra Leone, sous la direction du Secrétaire général adjoint, Bernard Miyet, pour évaluer la situation sur le terrain. Elle apprécie vivement et appuie les efforts entrepris par les Nations Unies pour résoudre la crise actuelle.

L'Union européenne estime que la MINUSIL est confrontée à une situation d'urgence grave et elle encourage vivement tous les États qui sont en mesure de le faire à apporter une aide et à fournir les moyens jugés nécessaires pour l'accomplissement du mandat de la Mission. L'Union note qu'au titre du Chapitre VII de la Charte, la MINUSIL est habilitée à recourir à la force pour garantir la sécurité et la liberté de circulation de son personnel et pour protéger les civils lorsque cela est possible.

Cela étant, l'Union européenne rend hommage à tous les pays qui fournissent des contingents et elle se félicite des efforts déjà faits pour accélérer le déploiement des trois autres bataillons de l'Inde, de la Jordanie et du Bangladesh qui vont se joindre au contingent de maintien de la paix de la MINUSIL. Nous saluons les efforts des pays qui ont offert une aide logistique pour cette opération. L'Union rappelle qu'un de ses États membres, le Royaume-Uni, a apporté une contribution importante sur le plan militaire en assurant la sécurité de l'aéroport de Lungi notamment, comme cela a été reconnu par les orateurs précédents.

L'ONU se trouve à présent confrontée à un défi de taille en Afrique et elle ne peut échouer. Une action vigoureuse et soutenue de la MINUSIL et de la communauté internationale dans son ensemble est nécessaire pour remettre le processus de paix sur la bonne voie.

L'Union européenne réaffirme que l'engagement actif des dirigeants de la région est décisif pour mettre fin à cette crise et pour rétablir la stabilité en Sierra Leone. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue à Abuja du sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a réitéré son ferme appui en faveur du rétablissement de la paix en Sierra Leone.

Enfin, pour reprendre les mots du Secrétaire général qui se trouve parmi nous ce soir, je dirai que dans cette crise, nous devons passer de la parole aux actes et doter les mandats des ressources nécessaires pour qu'ils puissent être efficaces.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Brattskar (Norvège) (*parle en anglais*) : L'évolution très inquiétante de la situation en Sierra Leone appelle d'urgence notre attention et exige de la communauté internationale qu'elle déploie ses meilleurs efforts.

La Norvège condamne dans les termes les plus forts la détention par le Front uni révolutionnaire (RUF) de membres du personnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et exige leur libération immédiate, inconditionnelle et la garantie de leur sécurité. Ceux qui sont responsables de ces actes, y compris le dirigeant du RUF, Foday Sankoh, doivent être tenus de rendre des comptes.

Un observateur militaire norvégien, le commandant Gjellestad, est retenu quelque part en Sierra Leone et nous n'avons reçu aucune information confirmée de l'endroit où il se trouve et de son état de santé. Nous sommes très inquiets pour son sort ainsi que pour celui des autres détenus, des membres du personnel de l'ONU et de la population sierra-léonaise qui a tant souffert ces dernières années. L'ONU devrait avoir pour toute première priorité d'obtenir la libération des personnes retenues par le RUF. Nous nous félicitons donc de la mise en place à cette fin d'une équipe spéciale au quartier général de la MINUSIL.

La Norvège appuie les efforts que mènent l'ONU et la MINUSIL pour rétablir la paix en Sierra Leone, pour accomplir le mandat de la Mission et pour assurer la protection des civils en particulier. Nous soutenons également les efforts qui sont actuellement entrepris aux niveaux régional et international pour résoudre la crise, y compris ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Norvège explore les moyens d'aider l'ONU à faire face aux problèmes difficiles qui s'annoncent et elle demande aux autres pays d'appuyer autant que possible la Mission.

La Norvège déplore les violations flagrantes de l'Accord de paix de Lomé par le RUF et elle demande instamment à ses dirigeants de se conformer strictement aux dispositions de cet accord, en apportant notamment leur coopération dans la mise en oeuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).

Les enseignements tirés d'autres conflits nous ont appris qu'il est important de reconstruire des structures administratives et une société civile viables, avec l'aide de la communauté internationale, pour pouvoir passer d'un

cessez-le-feu initial à une paix durable. La Norvège a joué un rôle actif à cet égard en Sierra Leone en appuyant des initiatives telles que le programme DDR. En tout, nous nous sommes engagés à octroyer quelque 5 millions de dollars à des projets en Sierra Leone pour l'année en cours. Dans la situation actuelle, l'avenir de ces projets est incertain et nous avons été obligés de retirer de ce pays tout notre personnel civil qui était chargé de l'aide humanitaire.

Dans la recherche d'une solution à long terme de ce conflit, il importe d'accorder la plus haute priorité au contrôle des fournitures d'armes et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Ces armes mettent en danger la sécurité des civils et menacent la sécurité du personnel humanitaire international et des soldats de la paix. La situation actuelle met en lumière l'importance d'initiatives telles que le moratoire sur les armes de petit calibre en Afrique de l'Ouest, initiative que la Norvège a activement appuyée. De même, il importe de contrôler les sources de revenus qui alimentent les conflits civils en Afrique, notamment le commerce des diamants et d'autres minéraux précieux.

La Norvège demeure fermement attachée à la paix et au développement en Afrique. Ces trois derniers mois, nous avons vu comment les efforts faits pour consolider la paix et assurer un meilleur avenir à des femmes, des enfants et des hommes dans plusieurs régions du continent ont été réduits à néant par les conflits armés et l'instabilité. À ce moment particulièrement critique, la communauté internationale ne doit pas tourner le dos à l'Afrique mais elle doit au contraire appuyer plus fermement les efforts qui visent à assurer une paix et un développement durables sur le continent.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique sur la crise en Sierra Leone.

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été constituée en partant du principe que toutes les parties au conflit en Sierra Leone avaient enfin décidé de régler leurs différends de manière pacifique par le biais de l'Accord de Lomé auquel elles avaient toutes librement souscrit. La MINUSIL a été envoyée sur place pour contribuer à mettre en oeuvre l'Accord par sa présence rassurante et impartiale et en assumant la responsabilité du processus de démobilisation et de désarmement volontaire, ce qui était absolument indispensable pour ouvrir la voie à l'instauration d'une paix durable.

Il apparaît aujourd'hui, à la lumière des événements récents, que les dirigeants du Front uni révolutionnaire (RUF) n'avaient aucune intention d'honorer les engagements qu'ils avaient pris au terme de l'Accord. L'escalade des tensions qui a commencé depuis la fin du mois dernier en raison des agissements des cadres du RUF, a maintenant débouché sur une crise de grande envergure dont la population sierra-léonaise et les soldats de la paix de la MINUSIL ont immédiatement fait les frais, mais qui pourrait également avoir des répercussions à plus grande échelle.

Les dirigeants de la région ont dénoncé, de façon individuelle et collective, ces actions du RUF et de son chef, M. Foday Sankoh. Mais, malheureusement, cela ne semble n'avoir eu aucun effet tangible. Selon des informations non officielles, M. Sankoh aurait trouvé refuge. Si tel est le cas, nous espérons que ceux qui l'accueillent ou qui ont une influence sur lui le convaincront de mettre fin immédiatement à l'action militaire qu'il a lancée, de libérer le personnel de la MINUSIL pris en otage et de réitérer son attachement à l'Accord de Lomé. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il se prononce avec fermeté sur cette question, en indiquant clairement aux dirigeants du RUF que la communauté internationale est unie dans sa condamnation de tels actes.

Il y a deux options qui semblent claires, dont on a parlé de façon officieuse et qui ont été reprises dans la presse, mais contre lesquelles nous voudrions mettre en garde. La première consiste à baisser la garde et à se retirer. La MINUSIL a été dépêchée en Sierra Leone pour maintenir une paix extrêmement fragile, et l'on pourrait dire que si le peuple de la Sierra Leone ne veut pas de la paix, l'ONU peut difficilement la lui imposer. Cela serait naturellement très injuste à l'égard de ce peuple, qui est victime de cette violence et non sa cause. En 1994, au Rwanda, dans une crise comparable, lorsque les agents de maintien de la paix furent menacés, l'ONU a décidé de renoncer à l'opération, avec des conséquences que personne ne souhaite voir se répéter.

Même si l'Inde a des forces sur le terrain, nous n'avons pas l'intention de les retirer et nous exhortons le Conseil à ne pas envisager cette option. En fait, nous dépêchons d'urgence un deuxième bataillon, avec d'autres renforts, pour accroître la force de la MINUSIL.

La deuxième option qui pourrait paraître logique si la première est rejetée, consiste à modifier le mandat de la MINUSIL en imposition de la paix, dans le cadre d'une opération au titre du Chapitre VII. Mais nous voudrions que le Conseil garde à l'esprit que la MINUSIL ne dispose pas à l'heure actuelle de troupes, d'équipements ou de logistique requis pour une opération d'imposition de la paix. Le fait de donner à la MINUSIL un mandat qu'elle ne peut accomplir ne l'aidera pas, et cela pourra même aggraver ses difficultés à deux niveaux. Sur le terrain, si le RUF déclenche une offensive généralisée en guise de représailles, la MINUSIL, et les otages ne particulier, pourraient subir de lourdes pertes. Au plan politique, les critiques des Nations Unies diront que même avec un mandat au titre du Chapitre VII, l'ONU n'a rien pu faire.

De ce fait, nous disons que la question de la modification du mandat de la MINUSIL constitue un aspect que le Conseil pourrait vouloir garder à l'examen en fonction de l'évolution de la situation. Le cas échéant, nous espérons que les pays fournisseurs de contingents seront associés à la prise de décision du Conseil, dans l'esprit de l'Article 44 de la Charte.

Certains estiment que l'ONU ne peut faire aujourd'hui le nécessaire en Sierra Leone, et que la force devrait être déployée et utilisée par les autres, avec la caution du Conseil de sécurité. Tant que la MINUSIL est sur place, nous ne pouvons que mettre fermement en garde contre une telle option. La Somalie a montré les dangers inhérents aux forces ne dépendant pas du commandement de l'ONU qui prennent des mesures militaires là où des agents de maintien de la paix sont déployés. Les contrecoups et les griefs en cas d'échec sont imputés à l'ONU et aux Casques bleus.

Dans la crise actuelle, il faudrait préserver l'unité de commandement de la MINUSIL, qui doit fonctionner comme force cohérente. Saper la direction de la MINUSIL aira des conséquences dangereuses pour la Mission et pour les forces sous son commandement.

Nous pensons que la MINUSIL doit se consolider. Dans la situation actuelle, elle ne peut accomplir nombre de ses tâches. L'aide humanitaire est réduite, et ceux qui la fournissent sont partis. La MINUSIL ne peut garder ouvertes les voies de communication alors qu'elle est assiégée. Elle est dispersée dans le pays, arborant l'emblème des Nations Unies, mais ses soldats sont également dispersés en essayant de réaliser une tâche qui ne peut être accomplie.

Avec des renforts professionnels et bien équipés sur le point d'arriver, la MINUSIL doit se consacrer aux mesures qui rendraient impossible la prise par la force du pouvoir ou des institutions gouvernementales à Freetown. Elle a déjà pour mandat, au titre du Chapitre VII, d'assurer la sécurité aux endroits névralgiques et autour de bâtiments officiels, et de recourir à la force en cas de légitime défense. Les règles d'engagement sont claires. Si toutes les unités de la MINUSIL agissent avec discipline et courage, dans le cadre de leur mandat, elles pourront servir l'ONU et le peuple de la Sierra Leone.

Pour terminer, je voudrais redire que l'Inde, comme elle l'a toujours fait dans des opérations difficiles de maintien de la paix, maintiendra le cap. Je dirais aux membres du Conseil que cette décision n'a pas été facile à prendre. Il n'est pas facile de répondre à la question de savoir pourquoi la vie de soldats indiens est mise en danger dans une opération caractérisée par de graves pénuries et des impondérables. À la question de savoir quels intérêts nous défendons en Sierra Leone, nous disons que nous y sommes et devons y rester pour deux raisons : d'abord, parce que partir reviendrait à abandonner le peuple de la Sierra Leone à un terrible sort, et, ensuite, parce que la crédibilité de l'ONU est en jeu. Nous pensons que ces deux considérations revêtent également la plus haute priorité aux yeux du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon a demandé à participer à cette séance en raison de sa vive préoccupation face à la dégradation de la situation en Sierra Leone. Ma délégation s'associe aux autres délégations pour condamner la violence du Front uni révolutionnaire (RUF), en particulier ses attaques brutales contre des civils non armés et des agents de maintien de la paix des Nations Unies. Nous demandons au RUF de cesser ces actions hostiles et de relâcher sains et saufs les centaines d'agents de maintien de la paix, pris en otages.

Le risque de voir les hostilités s'aggraver et se transformer en guerre civile généralisée est évident. Notre préoccupation est aggravée par le fait que la situation en Sierra Leone pourrait avoir de graves implications pour le futur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en Afrique.

Il est donc impératif que la communauté internationale réagisse rapidement et efficacement. Ses actions doivent être déterminées par des décisions du Conseil de sécurité, tel que prévu par la Charte des Nations Unies.

C'est au Conseil de décider s'il faut élargir le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone afin d'intégrer des activités d'imposition de la paix en faisant intervenir le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre de la Mission des Nations Unies, ou s'il faut confier l'imposition de la paix à l'ECOMOG. Il importe avant tout que le Conseil agisse rapidement avant que la situation ne se détériore davantage.

Monsieur le Président, je peux vous assurer que le Japon continuera d'appuyer les décisions du Conseil de sécurité sur cette question.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Djibouti. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance sur la crise en Sierra Leone. Je prends la parole en ma qualité de Coordonnateur de la sous-région d'Afrique de l'Est.

Nous sommes supposés nous réunir aujourd'hui pour examiner d'urgence la détérioration soudaine et effroyable du processus de paix en Sierra Leone. Nous sommes frappés par les agressions flagrantes dont sont victimes les agents de la paix ainsi que par la prise en otage de centaines d'entre eux et la nouvelle non confirmée du décès de certains. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles et aux pays qui ont perdu des soldats de la paix et sommes de tout coeur avec ceux qui sont toujours à la recherche d'êtres chers, qu'ils soient détenus ou qu'ils aient disparu. La communauté internationale est sur le point de prendre une des décisions les plus importantes de notre époque. L'impasse en Sierra Leone est une confrontation trop familière entre la volonté des Nations Unies et celle, encore, d'un autre seigneur de la guerre. Il reste à voir si les Nations Unies peuvent mettre fin aux actions des rebelles qui sont déterminés à saper tout accord de paix qu'ils auraient accepté. Compte tenu de l'intensification récente des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, cela revêtira une importance énorme pour l'Afrique.

Le pacte de paix en Sierra Leone doit reposer non seulement sur les bonnes intentions et la confiance mais aussi sur la force. La Sierra Leone risque fortement de replonger dans la violence et de subir le même sort que la Somalie, un pays qui est dirigé depuis une dizaine d'années par des factions de seigneurs de la guerre. Nous ne pouvons pas abandonner la Sierra Leone car cela non seulement reviendrait à envoyer un signal erroné à l'Afrique mais serait insupportable et inacceptable pour la communauté internationale.

Dans le courant de cette année se tiendra aux Nations Unies un sommet du millénaire, qui offrira une occasion d'explorer les thèmes relevant de la paix et de la sécurité, notamment le désarmement, le développement, l'élimination de la pauvreté, les droits de l'homme et la consolidation des Nations Unies. Chacun de ces éléments se retrouve en Sierra Leone, et, dans une très grande mesure, la façon dont la communauté internationale réglera ces problèmes immédiats dans ce pays malheureux et effroyable déterminera la pertinence de ces questions pour une grande partie de l'humanité.

Bien souvent, nous pourrions pratiquement programmer nos ordinateurs pour que le mot «Afrique» soit remplacé dans chaque phrase par le mot «Sierra Leone» car nous ne sommes probablement pas prêts à en faire davantage ailleurs sur le continent qu'en Sierra Leone. Pour toute une série de raisons, l'Afrique est actuellement rongée par une peste — des seigneurs de la guerre criminels et des bandits qui considèrent la paix, les droits de l'homme et le gouvernement légitime comme des obstacles illogiques à leurs intérêts égoïstes.

De toute évidence, c'est ce qui se passe en Sierra Leone, en Angola ou en Somalie, pour ne citer que ces pays. Pendant près de 10 ans, les rebelles ont pratiqué une politique de cruauté afin d'effrayer la population et de forcer le pays à se soumettre. Avec ses ressources limitées, le Gouvernement sierra-léonais, soumis à d'autres parties influentes, n'a eu d'autre choix que d'accepter un accord de paix. Malgré plusieurs années de crimes contre l'humanité, un legs d'atrocités qui caractérisera encore longtemps la Sierra Leone aux yeux du reste du monde, et la quasi-destruction de la jeunesse du pays, les rebelles n'ont pas été punis; ils ont obtenu des postes ministériels importants et ont pu jouir d'un style de vie qu'ils n'auraient jamais imaginé. La seule concession qu'ils ont dû faire a été de se conformer à l'accord de paix et de se désarmer, sous la supervision des soldats de la paix des Nations Unies. Malheureusement, ces Casques bleus n'avaient pas reçu de mandat approprié et étaient légèrement armés, sous-équipés, mal coordonnés et en nombre trop réduit, ce qui est à l'image d'une tentative d'opération de maintien de la paix bon marché dont on pourrait malheureusement presque rire si on la compare à la puissance, aux armements et aux ressources immenses que l'on a vu au Kosovo, au Timor oriental ou en Bosnie. Avec le recul, il est clair que cela a

été une erreur d'accepter cet accord et de tenter d'apaiser les rebelles à ce prix. Mais on peut se demander s'il y avait d'autres possibilités. Il est triste de constater que cela n'était pas la première capitulation face aux seigneurs de la guerre en Afrique.

À bien des égards, la Somalie a connu une situation semblable. Ayant été elle-même ravagée par les seigneurs de la guerre pendant près de 10 ans, la Somalie n'a toujours pas de gouvernement. Pourtant alors qu'un consensus national écrasant s'est constitué et que la grande majorité des Somaliens ont conjugué leurs efforts pour rétablir la paix, les seigneurs de la guerre continuent de faire obstacle à la paix et de refuser au pays la paix et le développement auxquels il aspire tant et dont il a tant besoin. Une conférence de paix sur la Somalie, qui semble prometteuse, est actuellement en cours à Djibouti. Pourtant les seigneurs de la guerre sont tolérés alors qu'ils continuent de s'opposer bruyamment à ces progrès marquants et qu'ils sont soutenus dans leurs efforts par certains individus infâmes. La communauté internationale doit faire comprendre à ces seigneurs de la guerre qu'ils doivent accepter la paix que la société civile somalienne souhaite de toute évidence, ou alors faire face aux conséquences, et elle doit se retourner contre ceux qui continuent de les aider dans leurs agissements sans fin. Là aussi, ces chefs de guerre pensent sans doute que leurs gains économiques mal acquis dans un contexte anarchique sont bien supérieurs à ce qu'ils auraient pu obtenir dans une situation stable. C'est pourquoi il faut faire en sorte que l'anarchie devienne à leurs yeux bien pire que les perspectives d'un environnement pacifique.

Comme en Somalie, en Angola, au Congo ou ailleurs en Afrique, la communauté internationale se trouve à une croisée de chemins et doit s'interroger sur les mesures à prendre en Sierra Leone. Il faut accorder au Secrétaire général qu'il a mené une longue campagne pour que la communauté internationale s'intéresse de nouveau aux conflits en Afrique, notamment en République centrafricaine, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo. Nous savons tous à quel point il doit se tourmenter de ce revers en Sierra Leone. Il a raison : l'Afrique ne doit pas être mise en marge et livrée à elle-même pour régler ses propres problèmes, sans aide externe. La Sierra Leone représente donc un indicateur du niveau de préoccupation de la communauté internationale pour la paix et la sécurité en Afrique, notamment en ce qui concerne le désarmement. Comme cela est le cas sur tout le continent, la volonté de monopoliser le commerce des diamants s'oppose de façon frappante à la pauvreté et au sous-développement dont souffre l'ensemble du pays.

L'Afrique est prête à entreprendre une action régionale face à cette crise en Sierra Leone, mais comme les membres du Conseil le savent bien, elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien cette tâche. Dans le même temps, et comme les membres le savent également, les groupes rebelles ont l'avantage de contrôler les mines de diamants lucratives grâce auxquelles ils peuvent financer leurs activités guerrières. Comme je l'ai déjà dit, la Sierra Leone n'est pas la seule à être aux prises avec des groupes rebelles hostiles et c'est là une situation qui exige une réaction efficace pour mettre fin aux souffrances effroyables que connaît la population ordinaire de cet infortuné pays.

Enfin, nous devons tenter d'accroître l'efficacité des embargos sur les armes et de promouvoir l'établissement de la paix au niveau régional. Si l'Afrique n'utilise pas une force écrasante contre les rebelles qui s'opposent à la démocratie, elle doit dépendre de mesures de sécurité collective, prévues dans la Charte, pour obtenir une paix durable.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur l'évolution de la situation en Sierra Leone.

Comme d'autres orateurs qui m'ont précédé, je souhaite offrir nos sincères condoléances aux familles des quatre soldats kényens qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous exprimons également notre solidarité avec les soldats de la paix qui sont retenus en otages par les forces du Front uni révolutionnaire (RUF); l'un d'eux est Pakistanais.

Nous exprimons notre appréciation pour le courage et l'engagement dont les Casques bleus ont fait preuve en Sierra Leone, particulièrement ceux qui sont encore retenus en otage. Le RUF doit libérer les otages immédiatement et sans conditions.

Nous sommes extrêmement alarmés par la tournure regrettable des événements en Sierra Leone, qui jette le doute sur l'efficacité des efforts de paix des Nations Unies et la détermination de la communauté internationale. Nous devons faire preuve de sagesse et de volonté face à cette situation volatile. La seule façon d'obtenir une paix durable consiste à mettre en oeuvre l'Accord de paix signé à Lomé

le 7 juillet 1999. La communauté internationale a appuyé le processus de paix en Sierra Leone, comme en témoigne la résolution 1289 (2000) que le Conseil de sécurité a adoptée le 7 février dernier.

Nous croyons comprendre que la résolution 1289 (2000) énonce clairement les mesures à prendre pour relever les défis du type et de l'envergure de ceux qui se posent maintenant à Freetown et dans d'autres régions du pays. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a autorisé, au paragraphe 10 de la résolution susmentionnée, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) à accomplir, entre autres, les tâches additionnelles suivantes, en tenant compte des conditions sur le terrain : premièrement, assurer la sécurité des emplacements clefs; deuxièmement, faciliter la libre circulation des personnes et des biens ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire; et troisièmement, assurer la garde des armes et autres matériels militaires dont les ex-combattants ont été dessaisis. Dans l'accomplissement de leur mandat, les Casques bleus sont autorisés à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la MINUSIL et, à l'intérieur de leurs zones d'opérations et en fonction de leurs moyens, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques.

La question est maintenant de savoir si la MINUSIL a pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel et pour protéger les civils immédiatement menacés. La réponse est négative. Il semble que, bien qu'un mandat approprié ait été confié à la Mission pour faire face à des situations telles les prises d'otage, les soldats de la paix déployés sur le terrain ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour s'acquitter de leur mandat. Il doit y avoir un équilibre et un lien entre le mandat, la composition des forces et la position opérationnelle adoptée sur le terrain. Nous ne pouvions pas raisonnablement nous attendre à ce que les contingents déployés en Sierra Leone, qui n'étaient que légèrement armés, mettent en oeuvre des mandats aussi vigoureux tout en maintenant une position appropriée. Le Secrétariat doit évaluer ce qui n'a pas fonctionné dans la planification et le déploiement des Casques bleus en Sierra Leone, notamment pour ce qui a trait à la configuration de la force. Il sera donc extrêmement important de s'assurer qu'à l'avenir, l'élément sécurité d'une mission de maintien de la paix soit un point fort plutôt qu'une faiblesse.

Tout en priant instamment le Conseil de sécurité et le Secrétariat de réévaluer la Mission de maintien de la paix en Sierra Leone et de prendre les mesures appropriées pour qu'elle redevienne opérationnelle, nous devons souligner la nécessité d'éviter de refaire les mêmes erreurs dans d'autres missions, notamment celle qui sera déployée en République démocratique du Congo. Le Pakistan s'est engagé à fournir un contingent pour cette mission. Nous souhaiterions qu'il y ait dans ce cas une conception pratique du fonctionnement et de la configuration de la force afin que celle-ci soit en mesure de s'acquitter du mandat de la mission, et que le succès de celle-ci ne dépende pas uniquement des intentions déclarées des parties au conflit.

Le Pakistan a toujours affirmé que l'attachement de la communauté internationale à l'égard de la promotion de la paix en Afrique serait évalué en fonction du sérieux avec lequel elle traduit les paroles en actes. Il ne faut pas donner l'impression de ne pas avoir la volonté politique nécessaire à cet égard.

Il est maintenant temps de réaffirmer notre attachement collectif aux efforts de paix en Afrique. Nous ne pouvons permettre l'échec du processus de paix en Sierra Leone, après avoir évoqué les éléments du Chapitre VII de la Charte dans le mandat confié par le Conseil de sécurité. Il ne peut y avoir différents types de missions conçues en vertu du Chapitre VII pour différentes régions. Si les missions relevant du Chapitre VII de la Charte ont véritablement permis d'établir la paix dans d'autres régions, il faut que ce soit également le cas en Sierra Leone.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon pays à l'égard de la paix, de la sécurité et de la prospérité sur le continent africain.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le prince Zeid Bin Ra'ad (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois ainsi que de la sagesse et de la compétence avec lesquelles dirigez conduisez les affaires du Conseil.

Le Royaume hachémite de Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II Bin Al-Hussein, est attaché à l'application intégrale des résolutions 1270 (1999) et 1289 (2000) du Conseil de sécurité. Si la situation en Sierra Leone reste critique, nous pensons néanmoins voir la position de l'ONU s'améliorer dans un avenir proche. Nous participons en ce moment au renforcement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) avec l'en-

gagement de deux compagnies supplémentaires provenant des forces spéciales jordaniennes, et nous enverrons un autre bataillon dans quelques jours.

Nous n'estimons pas judicieux que le Conseil examine de nouvelles initiatives au moment où nous déployons nos contingents. Réexaminer maintenant le mandat de la MINUSIL pourrait avoir pour effet d'empêcher un accord entre les fournisseurs de contingents, ce qui affaiblirait, à notre avis, la position des Nations Unies en Sierra Leone. Nous pensons que le mandat actuel doit continuer pour l'instant de relever du Chapitre VII de la Charte, jusqu'à ce que la situation en Sierra Leone se stabilise. Nous appuyons à cet égard ce qui a été dit par le représentant de l'Inde.

Le Front révolutionnaire uni (RUF), sous M. Sankoh, doit respecter la condamnation du Conseil de sécurité et de la communauté internationale; les soldats de M. Sankoh doivent s'abstenir de nouveaux actes d'hostilité et respecter, au contraire, les clauses de l'Accord de Lomé et des résolutions du Conseil de sécurité; ils doivent déposer les armes immédiatement pour que la population sierra-léonaise puisse jouir de la paix qu'elle mérite tant.

Enfin, nous voudrions exprimer nos sincères condoléances aux familles des membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

La séance officielle d'aujourd'hui a été, je pense, très utile. Elle nous a permis d'entendre tout un éventail d'opinions de Membres de l'ONU, en particulier de Membres africains, sur la situation en Sierra Leone et il est probable que beaucoup d'idées et de suggestions entendues au cours de la séance serviront à l'examen de la situation en Sierra Leone par le Conseil de sécurité.

Le Conseil reste étroitement saisi de la question et reprendra son examen du sujet selon les besoins.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 23 h 25.